MAIRIE DE PARIS

République

histoire d'une place

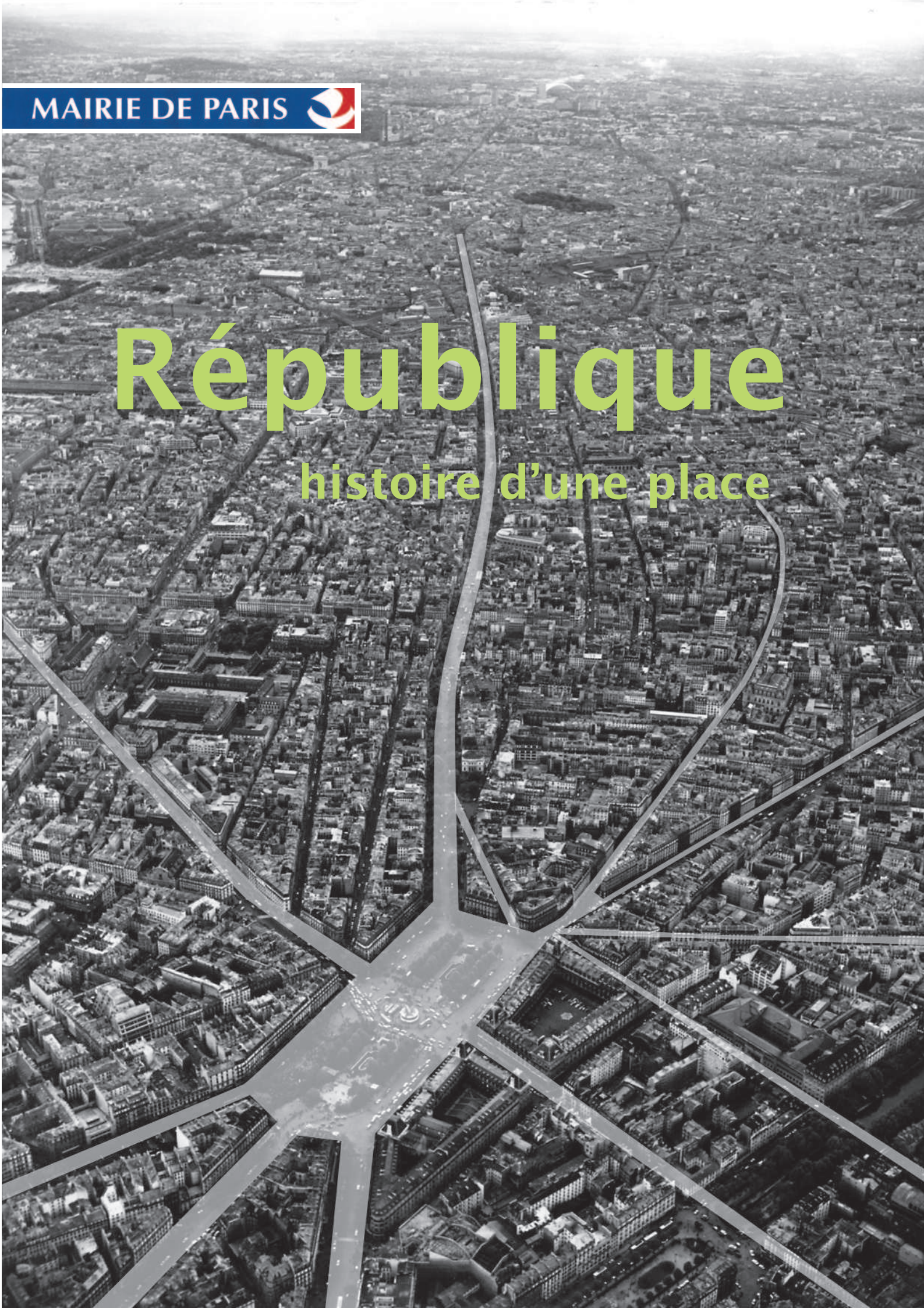

Sommaire

République : la place des possibles ——— p. 3

Une histoire urbaine en quatre temps

1770 - 1811 ——— p. 4-7
Dans l'excroissance d'un Boulevard

1853 - 1867 ——— p. 8-15
Préserver le Boulevard et ses théâtres
Un espace policé
Rayonner pour mieux relier
La place publique "moderne"

1871 - 1878 ——— p. 16-21
La peur du vide

1878 - 1884 ——— p. 22-38
Le symbole fait l'espace public
Quelle place pour la République ?
L'idée d'une grand-place de l'Est parisien
Un concours pour la forme
Bricolage urbain

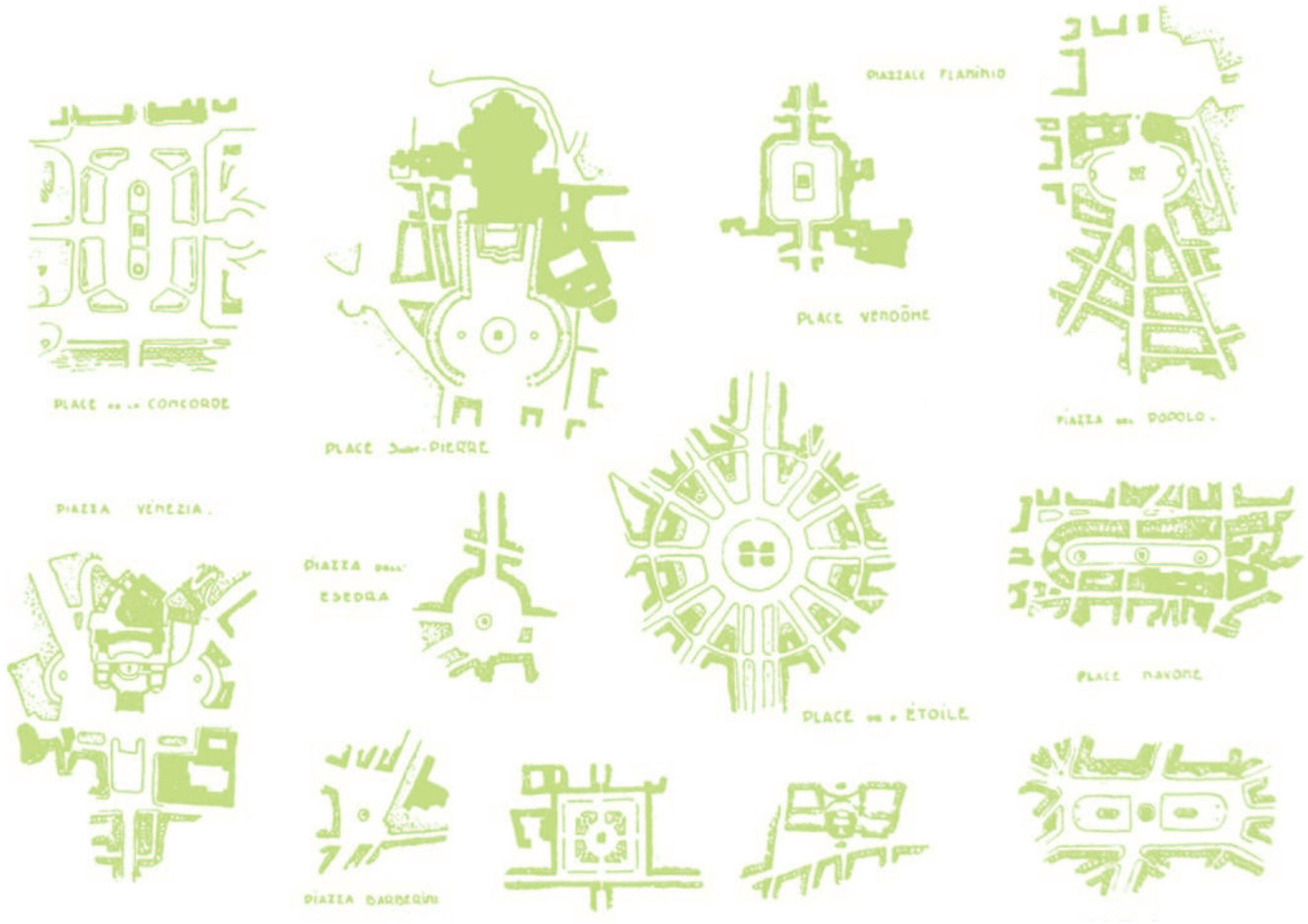

Croquis comparatif des places parisiennes et romaines par Gaston Bardet, 1937. La place de la République, en bas à droite, figure parmi les élues.

République : la place des possibles

Géraldine Texier-Rideau
architecte, enseignant-chercheur,maître-assistant (E.N.S.A. Clermont-Ferrand)

Née de l'excroissance du boulevard historique de la rive droite, la place de la République ne peut, d'emblée, être envisagée comme le seul produit d'une époque, celle du Second Empire[1]. Fruit d'une adaptation constante aux exigences urbaines comme aux pressions d'acteurs divers (politiques et économiques), ce lieu - plus que cette place - façonné sur plus d'un siècle, a surtout été le cadre de projections urbaines, architecturales et symboliques multiples, qui la font apparaître aujourd'hui comme un espace plus cumulatif que cohérent.

En 1910, le jeune Charles-Edouard Jeanneret, qui n'est pas encore Le Corbusier, consacre dans sa *Construction des villes* un chapitre aux places parisiennes et dénonce pour celles créées au XIXe siècle "la constante inadaptation de la forme aux exigences. À cause du manque de clarté dans les intentions par une synthèse qu'on crut habile et qui ne fut que désastreuse, on fusionna en une place unique la place créée pour elle-même (l'île de repos), la place pour l'édifice et le carrefour, et alors fut obtenu ce type aux aspects vingt fois répétés dans la même ville, type répandu sur tous les continents : un nœud de vie bruyante où grouillent les transports et les voitures, où le réseau des fils électriques barre le ciel, où les édifices offrent le coup d'œil le plus mesquin. C'est là la place moderne trépidante et empoussiérée que le passant redoute et traverse avec crainte"[2].

De manière plus générale, les urbanistes français et allemands du début du XXe siècle qui prennent en exemple la place de la République n'y voient plus qu'un espace de gestion des flux - au demeurant conflictuel[3] : dans son *Traité d'urbanisme* publié en 1928, Edmond Joyant la décrit comme "un carrefour allongé largement ouvert. [...], un nœud de circulation important. [L']utilisation de la place comme grande gare de tramways n'ajoute rien à sa valeur esthétique, mais augmente l'animation qui y règne, et qui est, en somme, le principal caractère de son aspect"[4] ; d'autres, tel Robert Auzelle dans son *Encyclopédie d'urbanisme*[5] iront même, pour des raisons analogues, jusqu'à lui refuser le qualificatif de place. Si elle apparaît pourtant, de manière récurrente, dans les planches comparatives[6] qui se multiplient au début des années 1920, ce n'est pas pour ses qualités formelles ou son cadre bâti mais pour ses très grandes dimensions (280 m x 120 m), qui la positionnent parmi les plus vastes places parisiennes et européennes.

À l'heure où l'édilité parisienne s'apprête à lancer un concours d'aménagement de cette place, il importe de retracer les étapes de sa fabrication autour de quatre moments-clés. Nous tenterons de montrer comment les différentes décisions prises et les résistances à les mettre en œuvre ont conduit à son état actuel, cette accumulation de strates permettant, de fait, d'en apporter une nouvelle à l'échelle du quartier comme du Paris métropolitain.

1.Tel que l'exprime Raymond Unwin : "la place publique fait totalement défaut dans le Paris de Haussmann", commentaire rapporté dans Choay (Françoise), *L'urbanisme, utopie et réalités, une anthologie,* Paris, le Seuil, 1965, p. 291.
2. Charles Edouard Jeanneret-Gris (Le Corbusier), *La construction des villes* [1910-1915], L'Âge d'homme, 1992, p. 100.
3. Plusieurs essais infructueux de réorganisation du trafic automobile ont été tentés sur le site par les services de la Ville : en septembre 1989, l'espace circulatoire autour de la statue de la République a été supprimé durant un mois, afin de comprendre les répercutions qu'impliquerait la création d'un immense giratoire sur le trafic.
4. Joyant (Edmond), *Traité d'urbanisme*, Paris, Librairie de l'enseignement technique, 1928. Il consacre un chapitre aux places dont deux pages sur celles de Paris au XIXe siècle, p. 48-49 et deux figures sur la place de la République : fig 232 et 233, p. 66.
5. Auzelle (Robert), *Encyclopédie d'urbanisme*, Paris, Vincent, Fréal et Cie, 1952, tome 2, chap. IV : voies, carrefours et places, pl. 412.
6. Voir pour exemple la planche de Gaston Bardet, "Croquis comparatif de places parisiennes et romaines" extrait de *La Rome de Mussolini*, 1937, p. 126 ; voir aussi la planche d'Eugène Hénard : "Places publiques. Comparaison des surfaces des places anciennes et nouvelles", extrait de *Études sur les transformations de Paris et autres écrits sur l'urbanisme*, édition originale : 1903-1909, Paris, L'équerre, 1992, pl. II, p. 315.

1770 - 1811

Dans l'excroissance d'un Boulevard

Le premier acte symbolique marquant la naissance de la future place de la République se fait par l'implantation, en 1811, d'une fontaine sur un élargissement des boulevards historiques de la rive droite. La première esplanade du Château d'Eau, de forme grossièrement triangulaire, n'est pas ce que Pierre Lavedan pourrait nommer une place créée ; elle résulte, au contraire, de la transformation d'une enceinte démantelée progressivement et transformée en un boulevard planté[7]. De la Bastille à la Madeleine, les Grands Boulevards, arc structurant de la rive droite, n'ont aucune uniformité topographique ; ceci est dû à de multiples mouvements de terrains façonnés par l'implantation de systèmes défensifs successifs, entre le XIVe et le XVIIe siècle. Ce sont ces ouvrages par endroit bastionnés qui, par leur configuration, donneront la direction et la topographie futures des boulevards plantés dans leur partie orientale, lorsque les fortifications seront jugées obsolètes.

7. Voir les différents articles constituant l'ouvrage consacré à la transformation de ces Boulevards, B. Landau, Cl. Monod et E. Lohr, *Les Grands Boulevards. Un parcours d'innovation et de modernité*, Paris, AAVP, 2000.
8. La porte du Temple de l'enceinte de Charles V se trouvait au point de rencontre des rues Meslay et Béranger, elles-mêmes sur les traces de l'ancien chemin de ronde de l'enceinte de Charles V.

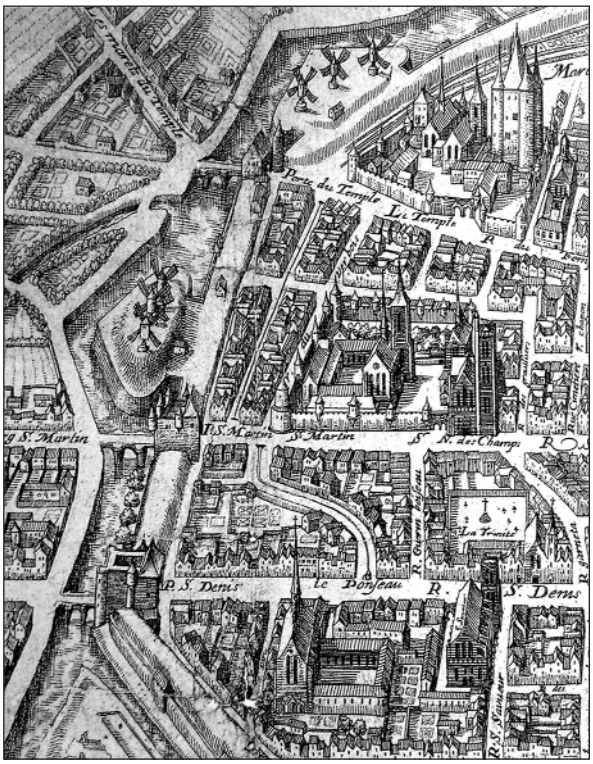

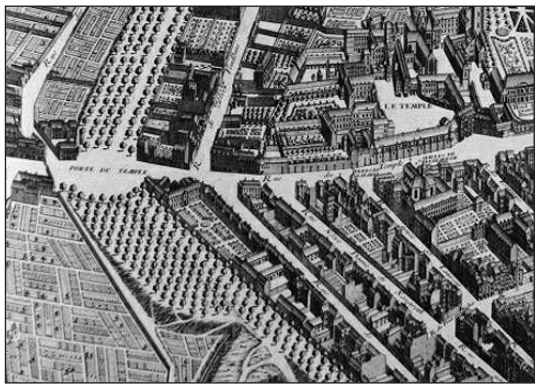

Du rempart de Charles V à la promenade plantée de Pierre Bullet : une métamorphose urbaine qui acte la naissance de la première placette du Château-d'Eau, près du rond-point du Temple.

Au niveau du site qui nous occupe, la placette est une excroissance de l'extrémité orientale du boulevard Saint-Martin, qui forme un coude à sa rencontre avec le boulevard du Temple. Cette configuration très particulière du lieu marque la naissance d'un espace à part, sur lequel l'actuelle place de la République va se développer. L'importante inflexion des Boulevards a plusieurs origines. Entre 1364 et 1380, une première enceinte, celle de Charles V, inscrite dans le lit d'un ancien bras de la Seine, est construite pour entourer l'ensemble de la rive droite, entre la forteresse de la Bastille et l'actuelle rue de Richelieu. Au sein de son tracé, celle-ci opère un changement d'orientation pour englober par le nord l'enclos du Temple. Dans cet angle aigu est installée une porte, celle du Temple[8]. Cette première enceinte est ensuite renforcée, à partir de 1566, par de puissants bastions en pointe, dont un construit en avant de la partie orientale de la porte pour porter les pièces d'artillerie.
Lorsqu'est décidé le démantèlement de ces ouvrages défensifs, sous Louis XIV, le projet de transformation élaboré par Pierre Bullet (1673-1675) vise non seulement à créer une promenade plantée continue, un panorama sur la campagne environnante, puisque le Boulevard est en surplomb par rapport aux faubourgs, mais aussi un espace de circulation des hommes et des marchandises qui ménage des liaisons entre le Paris intramuros et les faubourgs par des pénétrantes et des radiales.

Au niveau du croisement de ces voies anciennes et nouvelles, de grands ronds-points plantés de formes géométrique variables sont programmés, comme celui du Temple situé en avant de l'ancienne porte, au niveau du bastion détruit en 1683. C'est à ce point précis que s'opère le coude formé par les boulevards Saint-Martin et du Temple, qui ont suivi le tracé de l'ancienne implantation bastionnée. À leur rencontre avec le rond-point planté, les boulevards ne sont pas rectilignes mais forment un léger renflement vers le nord, résultant de l'ancienne emprise des ouvrages défensifs.

Ces élargissements sont pourvus de rangées d'arbres supplémentaires : sept au lieu de deux sur la majorité du parcours des Boulevards[9]. C'est sur cette excroissance que Pierre-Simon Girard[10], ingénieur des Ponts et Chaussées, alors directeur des travaux du canal de l'Ourcq et des Eaux de Paris, décide d'implanter sa fontaine. Au cœur de la ligne des Boulevards, il n'existe en effet aucune place lui permettant de recevoir un tel monument. Les portes sont des ronds-points circulatoires déjà très importants et l'implantation d'une fontaine en leur centre gênerait considérablement la circulation[11]. C'est donc à quelques mètres plus à l'ouest, sur cet élargissement aplani du boulevard Saint-Martin, que le projet est programmé en 1806.
Si le terrain choisi semble peu digne d'y recevoir la fontaine, le site est en revanche intéressant : depuis la fin de l'Ancien Régime, de nombreux théâtres se sont implantés sur la rive nord du boulevard du Temple, devenu un haut-lieu de la promenade parisienne. La fontaine conçue par P.-S. Girard remplit une double fonction : édifice d'agrément pour la placette et château d'eau[12] qui alimente les quartiers du Temple et du Marais. Elle est pourvue d'une double coupe en fonte d'où jaillissent les eaux de l'Ourcq qui retombent en cascade dans trois bassins superposés, dont le plus vaste a 26 mètres de diamètre. Quatre lions de fonte, peints couleur bronze, implantés deux à deux au pourtour de la cuve centrale, viennent parfaire la composition. Cet embellissement constitue pour les riverains comme pour les badauds une réelle amélioration de cette partie du Boulevard.
Attirés par la proximité des théâtres, des spéculateurs avaient, dès la fin du XVIII[e] siècle, repéré ce site et avaient commencé à lotir le long de la rive nord de la rue basse qui longe le boulevard Saint-Martin - cette partie restant encore surélevée par rapport au faubourg puis s'abaissant vers la porte.

9. Les Boulevards ont une largeur totale de 36 mètres, répartie comme suit : 20 mètres pour l'allée centrale, 6 mètres pour chaque contre-allée plantée d'une double rangée d'arbres et 2 mètres encore à l'extérieur. Coté faubourg, un fossé de 24 mètres est gardée pour faire passer les égouts de la ville et constituer une limite nette et inconstructible.
10. Pierre-Simon Girard (1765-1835) participe avec 24 élèves ingénieurs à l'expédition d'Égypte de Bonaparte. A son retour, il a pour mission, la construction du canal Saint-Martin entre la Seine et le bassin de la Villette. Ce canal est inauguré en 1825.
11. *Moniteur Universel*, 11 septembre 1811. AP, D1Z 101.
12. Voir Gabrielle Joudioux, "La fontaine aux Lions", *Les canaux de Paris*, Simon Texier dir., Paris, DAAVP, 1994, p. 139-140. En 1869, lors de la réinstallation de la fontaine devant les abattoirs de la Villette, le grand réservoir n'est pas remonté.

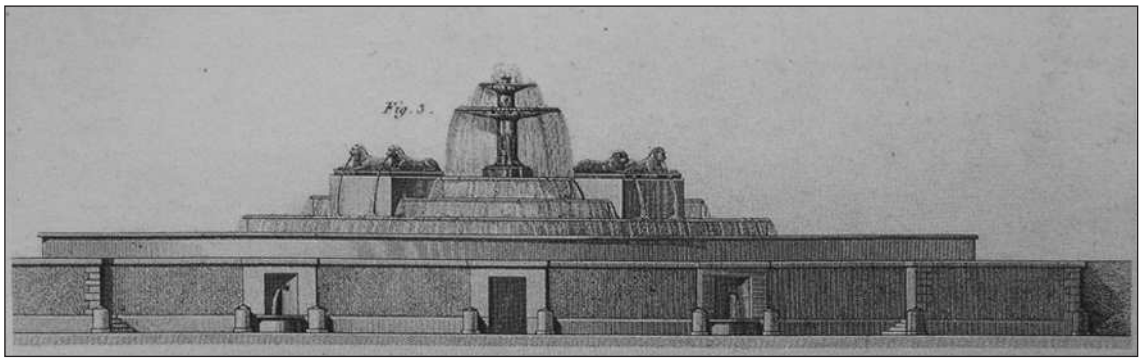

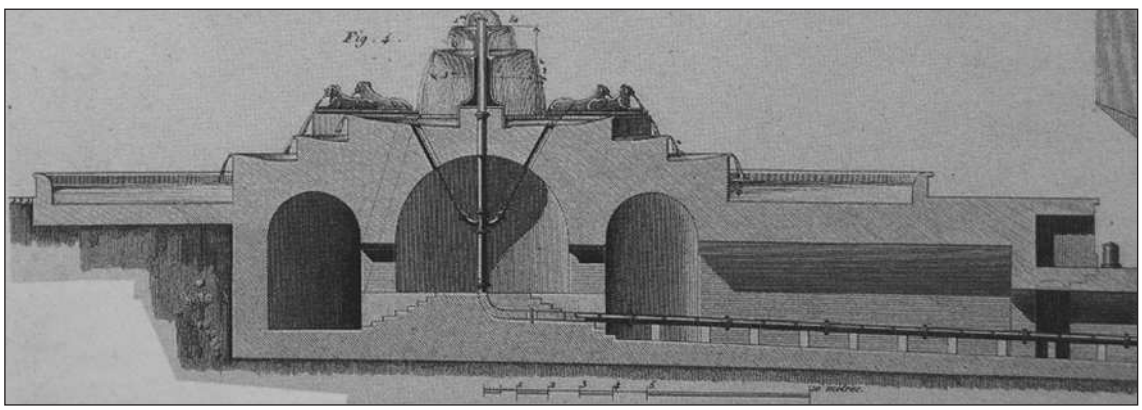

La fontaine aux Lions de Pierre-Simon Girard (1806-1811) : un ouvrage hydraulique associant l'utilitaire à l'agrément.

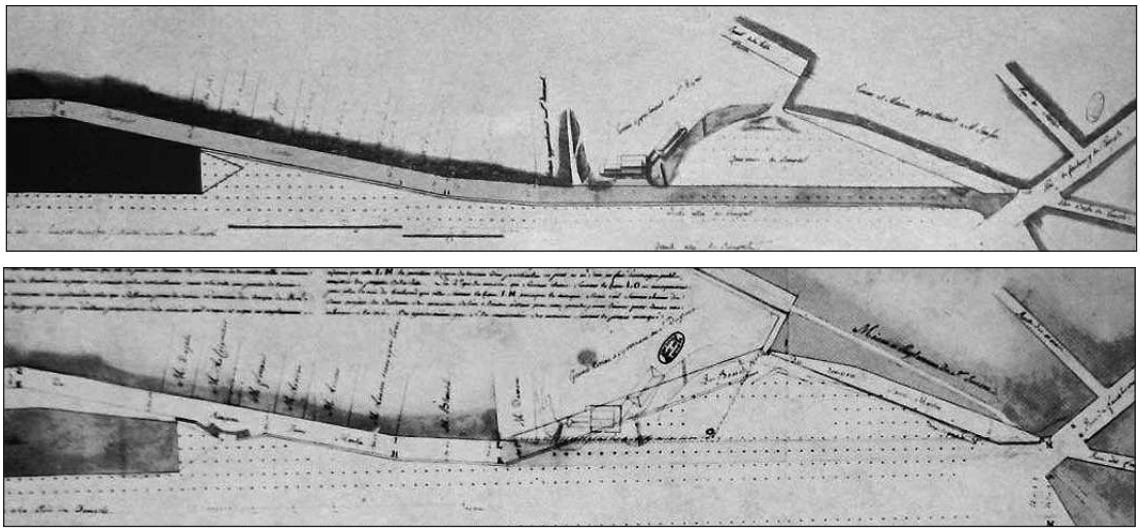

Prolongement de la rue de Bondy en contrebas du Boulevard, 1770 : la ligne droite ou le contournement de la butte pour rejoindre la rue du Faubourg-du-Temple ?

Au milieu du XVIII[e] siècle, cette rue nommée rue de Bondy[13] (actuelle rue René-Boulanger) n'est encore qu'un chemin peu praticable qui part de la rue du Faubourg-Saint-Martin et se termine en cul-de-sac sans rejoindre la rue du Faubourg-du-Temple. Lorsqu'il est demandé, par arrêté du Conseil du 7 août 1769, de prolonger cette rue basse , se pose la question du tracé : doit-elle contourner le renflement existant à cet endroit (la future esplanade du Château d'Eau en surplomb), ou être tracée en ligne droite jusqu'à la porte, rectifiant ainsi l'alignement du glacis de l'ancien rempart ? Tel que le rapporte André Vauquier dans une étude fournie sur la rue de Bondy, la question n'est pas tranchée avant 1781, date à laquelle la rue est effectivement prolongée jusqu'à la porte en longeant l'irrégularité du rempart supportant le boulevard, pour ménager une voie de desserte à la salle provisoire de l'Opéra. Celle-ci est en effet implantée dans l'urgence au début de la rue de Bondy après la destruction de celle du Palais Royal, ravagée quelques mois auparavant par un incendie. Par la grâce d'un opéra, "les plis, les coudes, les sinuosités"[14] ont donc continué à s'imposer sur le site et ont fourni à Girard le cadre de sa fontaine, inaugurée le 11 août 1811. Malgré l'insécurité nocturne et l'insuffisance du nettoiement, la rue de Bondy, reliée à l'esplanade du Château d'Eau par quelques marches construites de part et d'autre de la fontaine, va devenir, tout comme la grande promenade plantée, un lieu de plus en plus fréquenté sous la Restauration et la Monarchie de Juillet. Ce succès est dû notamment à l'implantation, plus au nord, de nouvelles salles de spectacles qui attirent un très large public. Sur la placette, un marché aux fleurs s'installe dans les années 1830 autour de la fontaine.

Le parcours des Grands Boulevards, progressivement modelé par l'administration municipale (boulevards nivelés, macadamisés, équipés, rues basses remblayées), est ainsi pris dans un mouvement accéléré d'urbanisation. Raccordé à ces nouveaux espaces "multi-directionnels" en formation, l'arc structurant de la rive droite acquiert un nouveau statut urbain : une voie intégrée à la ville pré-haussmannienne, dont la placette du Château d'Eau constitue un intermède pittoresque.

L'esplanade du Château-d'Eau : un temps d'arrêt au cœur d'un parcours de plus en plus urbanisé, dans les années 1840.

13. Voir André Vauquier, "contribution à l'histoire de la rue de Bondy", *Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et d'Ile-de-France*, t. X, 1959, p. 249-326.
14. L'architecte Moreau, maître général des bâtiments de la Ville dresse, en 1770, un plan d'alignement de la rue qui contourne la butte. Pour des raisons sécuritaires, Mignot de Montigny, commissaire du conseil chargé de trancher l'affaire, conteste le projet de la Ville. Voir Vauquier, *op. cit.* p. 249 et suivant.

1853 - 1867

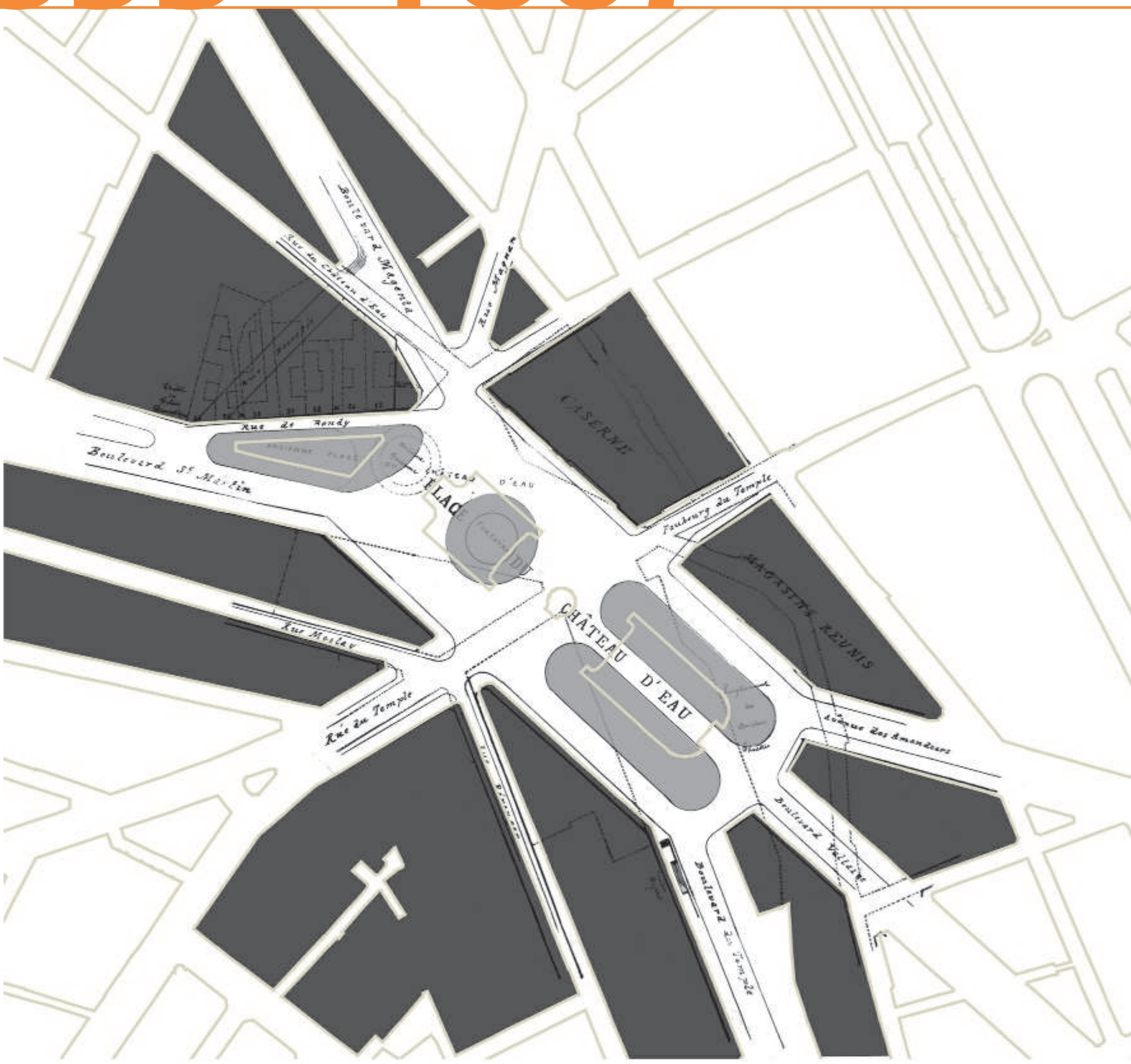

Boulevard Magenta
Rue de Bondy
Boulevard St Martin
CASERNE
Faubourg du Temple
PLACE
CHÂTEAU D'EAU
MAGASINS REUNIS
Rue Meslay
Rue du Temple
Boulevard du Temple

Alors que la promenade plantée continue sa lente mutation et devient progressivement un véritable espace urbain, loti sur ses deux rives, la petite esplanade du Château d'Eau se retrouve, sous le Second Empire, prise au cœur d'un ambitieux programme de développement stratégique de l'Est parisien. Cette placette spontanée, décorée d'une fontaine, change radicalement de statut à partir des années 1850 : "Des voies sont tracées en connexion avec divers intérêts qu'elles doivent servir. Des nœuds de rapport se dégagent, marqués par des rayonnements d'artères. C'est la place-carrefour, du type de celle du Château d'Eau"[15]. C'est aussi le fruit d'une rencontre entre anciennes et nouvelles pratiques urbaines - relevant plus du compromis que de la confrontation - qui prolonge, sur une grande partie du tracé des Boulevards, la mutation engagée depuis le XVIIIe siècle et annonce la refonte de l'ensemble du quartier. Si Marcel Poëte regrette "le double éventrement produit par la place du Château-d'Eau et par celle de l'Opéra, enlevant à la longue ligne de boulevard son unité de tracé en même temps que ce caractère d'intimité urbaine qu'elle offrait"[16], le projet envisagé sous le Second Empire exprime en définitive, par un changement d'échelle et de rythme, l'idée d'une ville en mouvement dont la nouvelle place du Château-d'Eau est l'incarnation.

Préserver le Boulevard et ses théâtres

"Étudiez Paris, créez un plan d'ensemble sur lequel vous indiquerez de bonnes et utiles percées à faire, au double point de vue, si intéressant de la circulation et de l'assainissement. Ce travail terminé, livrez-le hardiment à la publicité. Elle vous servira et viendra vous apporter le tribut de ses capitaux. Il faut que la propriété vienne à vous : voilà tout le secret de la situation"[17]. Les souhaits émis par Jacques Séraphin Lanquetin dans *La Revue municipale* préfigurent le programme de transformation de Paris confié par Napoléon III, le 2 août 1853 - c'est-à-dire avant la nomination du baron Haussmann -, à la Commission des embellissements de Paris, dont le comte Siméon est le rapporteur. Entre le brouillon et le rapport final, remis le 27 décembre 1853 à l'Empereur, le développement d'une infrastructure de la mobilité basée essentiellement sur le percement de voies prend forme : selon le comte Siméon, "les projets d'améliorations proposés devaient se borner à l'indication des grandes voies [...], qu'il n'était pas de sa compétence de déterminer les directions de détail ; que toutes les améliorations secondaires devaient entrer dans un cadre analogue à préparer par les soins de l'administration municipale pour être exécuté d'après un ordre de priorité toutes les fois que les ressources de la Ville le permettront"[18].

En 1853, un vaste carrefour au marché du Temple et des percées se raccordant au Boulevard historique : telles sont les propositions de la Commission Siméon qui préservent avant tout l'esprit boulevardier.

15. M. Poëte, *Une vie de Cité, De sa naissance à nos jours, Album,* Paris, Picard, 1925, p. 468.
16. M. Poëte, *op. cit.* p. 473.
17. J.-S. Lanquetin, propos rapportés par Louis Lazare dans *La Revue municipale,* 1er juin 1852.
18. "Commission des embellissements de Paris. Rapport à l'empereur Napoléon III, rédigé par le comte Henri Siméon, décembre 1853", présenté et édité par Pierre Casselle, *Cahiers de la Rotonde*, n° 23, 2000, p. 55, sur la base des archives réunies à la Bibliothèque administrative de la Ville de Paris, ms 1779-1782, papiers Siméon, Commission des embellissements de Paris.

19. "Commission des embellissements", brouillon du rapport, *op. cit.* p. 179.
20. *Ibidem*, Voies nouvelles proposées par la commission, p. 57.
21. Voies nouvelles proposées par la commission, p. 58.

Programmées en grand nombre dans le brouillon, les places projetées sont, dans le rapport final, considérées comme des points de détails à réaliser si les finances municipales le permettent. Aucune n'est d'ailleurs envisagée au niveau des Grands Boulevards : sur le plan d'ensemble joint au rapport final, le coude formé par les tronçons des boulevards du Temple et de Saint-Martin reçoit, certes, trois nouvelles percées qui seront réalisées sur des terrains peu lotis, donc peu chers : les boulevards Voltaire, Magenta et des Amandiers (actuelle avenue de la République), sans que soit pour autant envisagé un vaste aménagement à leur rencontre. La commission hésite en outre sur le point d'arrivée de ces trois percées : dans le brouillon, le boulevard Voltaire, "partant de la place du Trône se dirige en droite ligne jusqu'au point de jonction des Filles-du-Calvaire et du Temple"[19], soit en amont des théâtres du boulevard du Temple, préservés, alors que les boulevards des Amandiers et de Magenta se rencontrent au niveau du coude formé par les boulevards Saint-Martin et du Temple. Dans le rapport final, le croisement se déplace : Magenta "prolonge un beau boulevard [l'historique] à l'endroit où leur ligne forme l'angle le plus aigu [notre coude]"[20] ; par contre, ce sont cette fois les boulevards des Amandiers et Voltaire qui partiraient du même point, près du cirque Napoléon (actuel cirque d'Hiver) sur le boulevard des-Filles-du-Calvaire, "plutôt que vers les théâtres du boulevard du Temple"[21].

Il n'est donc pas prévu de développer particulièrement cet espace mais, au contraire, de préserver les activités qui font le succès du Boulevard. D'ailleurs, il apparaît sur le plan de synthèse qu'un autre point du plan, situé à quelques centaines de mètres plus au sud, intéresse plus particulièrement la commission. Parmi la multitude de percées qui se croisent pour ouvrir le vieux Paris aux futurs territoires annexés - puisque pris entre deux enceintes -, quatre arrivent au niveau du marché du Temple (actuel square du Temple), vaste espace de forme rectangulaire et proche de la surface de la future place de la République. Deux seulement seront réalisées : la rue Réaumur, ouverte tardivement en 1893, mais surtout la rue de Turbigo, qui permet de relier facilement les Halles - qui seront reconstruites sur place - et le marché du Temple. La mise en réseau des hommes et des marchandises par celle des gares et des marchés constitue, de fait, le fondement du travail de la commission.

Un autre plan, celui dit de *Morizet* - sur la base duquel la commission a travaillé -, plan offert en 1867 par Napoléon III au roi de Prusse et sur lequel sont reportées les percées projetées par l'Empereur, semble indiquer la même chose : ce ne sont pas les Grands Boulevards que choisit Napoléon III pour y développer une vaste place rectangulaire mais cette fois le futur boulevard Voltaire, à son point de rencontre avec d'autres percées (rue Faidherbe, avenue Parmentier et avenue Ledru-Rollin), dont l'emplacement correspond à peu près à l'actuelle place Léon-Blum. En 1853, il n'est donc pas encore question d'investir l'axe des Boulevards, mais de l'ouvrir par de nouvelles percées, notamment par celle du futur boulevard Voltaire, qui va devenir l'axe structurant de la future place.

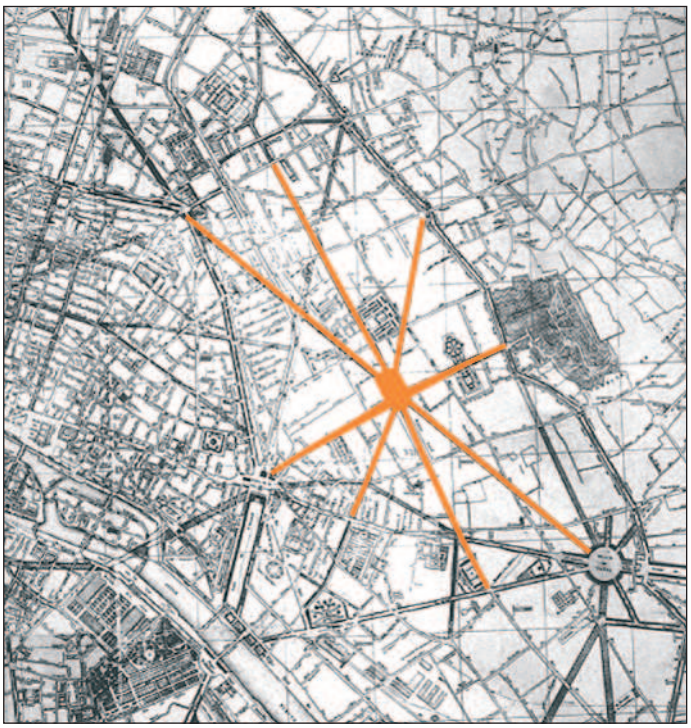

Pour Napoléon III, le Boulevard historique de la rive droite ne semble pas non plus le cadre idéal pour une future place, qu'il envisage plutôt au cœur du nouveau boulevard du Prince-Eugène (Voltaire).

Un espace policé

Déclarée d'utilité publique le 29 août 1857 par le préfet Haussmann, l'ouverture du boulevard du Prince-Eugène (Voltaire) - inauguré en 1863 -, est un moment-clé qui annonce la réformation en profondeur des territoires de l'Est parisien. Sur l'ensemble de son parcours (entre la place de la Nation et le boulevard historique), la percée doit amorcer, comme l'avait préconisé la commission Siméon, le développement futur des quartiers de Popincourt, du Temple et du faubourg Saint-Antoine - entravé jusque là par la frontière que représente le canal Saint-Martin. Visée stratégique indiscutable, cette nouvelle voie permet aussi d'établir une liaison entre deux équipements militaires appartenant à l'État : le fort de Vincennes et une nouvelle caserne programmée dès 1855[22], face à la fontaine du Château d'Eau. Or, l'implantation de ce nouvel équipement à proximité immédiate de nombreux théâtres populaires[23] semble avoir incité l'équipe haussmannienne à revoir légèrement son tracé : la percée n'aboutit plus sur le boulevard du Temple, en amont des théâtres, mais les traverse de part en part pour finir au cœur même de la placette du Château-d'Eau, dans l'axe de la fontaine de Girard[24].

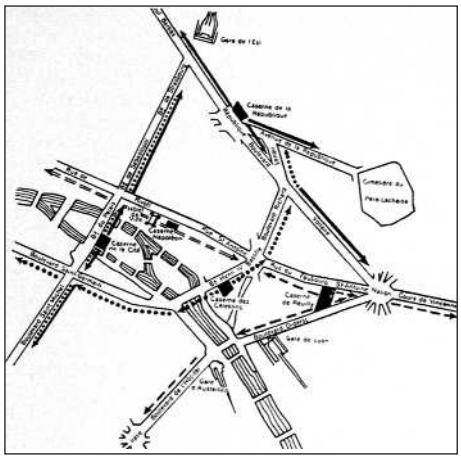

Ouverture de voies stratégiques pour desservir cinq nouvelles casernes de l'Est parisien, dont celle du Château-d'Eau (Vérines).

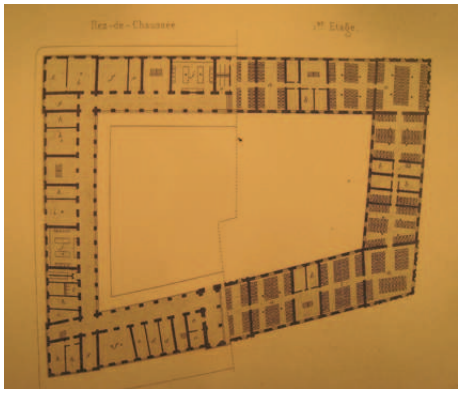

La caserne du Prince-Eugène (1855-1858) : point de départ d'une transformation majeure du site, entre Boulevard et place.

Les arguments en faveur de ce tracé énoncés par Louis Lazare dans *La Revue Municipale* ne laissent planer aucun doute sur les intentions de l'édilité haussmannienne : la nouvelle voie desservant la caserne doit pallier l'éparpillement des forces militaires et permettre l'encerclement rapide du faubourg Saint-Antoine ; elle est aussi l'occasion rêvée d'une remise "en ordre" du Boulevard, cadre de "cette foire perpétuelle, ce Landit de toute l'année"[25]. Cette réorientation, qui entraîne la destruction de sept théâtres, permet alors d'envisager une transformation plus large du site. Suite à l'expropriation de nombreuses parcelles industrielles et commerciales, un vaste îlot est dégagé pour la caserne. Construit sur les plans d'un architecte du Génie dont le nom varie suivant les sources (Degrove, Legrom ou encore Degrom), l'équipement militaire - le plus vaste de Paris avec une étendue similaire à celle de l'Hôtel-de-Ville - est pourvu d'une cour centrale à arcades pour les exercices. Dans un premier projet, l'îlot - de forme trapèzoïdale - apparaît comme un trait d'union entre les deux anciens boulevards[26], mais le projet définitif place la façade principale de la caserne parallèlement à l'axe du boulevard Voltaire, qui sert de référence pour structurer tout le site. Quant à l'espace vaquant devant la caserne inaugurée le 3 novembre 1858, il laisse possible la formation future d'une place occupée jusqu'alors par trois terre-pleins plantés, dont l'implantation suit encore le coude du Boulevard.

L'ingénieur ordinaire du service des promenades et plantations, Grégoire, note que les premiers aménagements de l'espace devant la caserne ont commencé en juillet 1857, suite à l'ouverture d'un tronçon du futur boulevard Magenta, encore appelé boulevard du Nord. Ce dernier insiste sur le fait que c'est encore l'axe des boulevards historiques qui est privilégié, la chaussée étant en conséquence portée de 20 à 23 mètres de large, "du côté du boulevard Saint-Martin et du Temple, là où la circulation continuera à être la plus active"[27] .

22. Déclarée d'utilité publique par décret des 8 et 10 août 1855, la construction de la caserne (9630 m²) nécessite la démolition de plusieurs propriétés dont les restes du Diorama de Daguerre construit en 1822. Son implantation induit aussi la suppression de la partie de la rue du Marais entre les rues de la Douane et du faubourg du Temple et le prolongement de la rue de l'Entrepôt jusqu'à celle du faubourg du Temple. Appartenant à l'État, la caserne qui a été renommée plusieurs fois (Prince-Eugène, Château d'Eau et Vérines depuis 1947) est devenue propriété de la Ville en 1907.
23. D'est en ouest sur le boulevard du Temple : Le petit Lazari (n°50), Les délassements comiques (n°52), Les Funambules (n°54), La Gaîté (n°58), Les Folies Dramatiques(n°62-64), Le Théâtre impérial (n°66), Le théâtre Lyrique (n°72) ; seul Le Déjazet survivra à cette démolition.
24. Pour l'inauguration du boulevard Voltaire, la fontaine est recouverte de gazon et piquée de fleurs. *Moniteur Universel*, 2 mars 1863. AP, D1Z 101.
25. *La Revue Municipale*, n° 179, 16 sept. 1855.
26. Plan parcellaire de la caserne du château d'Eau et de ses abords, annexé au N°178 Revue Municipale, 1er septembre 1855, BHVP, CP, B247.
27. Rapport de l'ingénieur ordinaire Grégoire, 15 novembre 1860. AP, VO11 624.

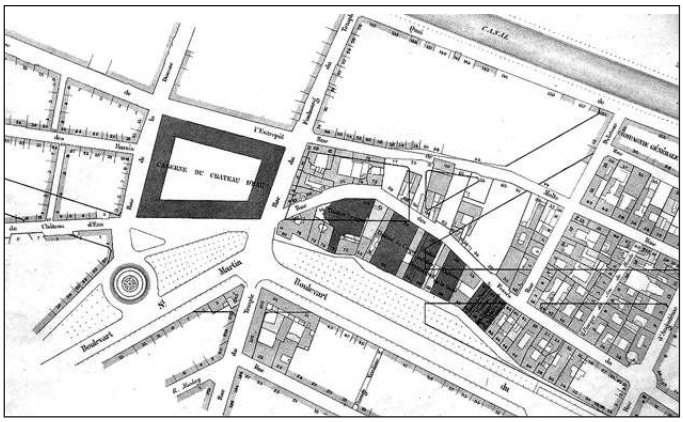

Jugés inadéquats à proximité immédiate de la nouvelle caserne, sept théâtres sont détruits lors du percement du boulevard Voltaire, à partir de 1859.

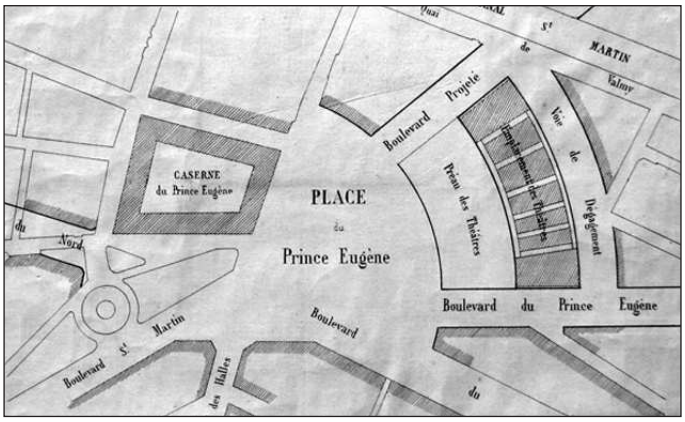

Un projet de reconstruction *in situ* des théâtres du "Boulevard du Crime" après le percement du boulevard Voltaire.

Devant l'augmentation du trafic à cet endroit, il devient aussi nécessaire "de créer des lieux de refuge pour les piétons et de diviser par avance les différents courants de circulation en proposant l'établissement de plateaux plantés qui, tout en ménageant des débouchés suffisants, servent à la fois de lieu de repos ou de promenade"[28]. Cette situation n'est, en réalité, que transitoire car les nouvelles percées sont projetées sur le site et on sait déjà qu'elles induiront une réorganisation complète du trafic, et par conséquent de l'espace public.

Rayonner pour mieux relier

Au sein du parcours des Boulevards, une première cassure est donc apparue avec le boulevard Voltaire, mais la fracture est totale lorsque le coude formé par les boulevards Saint-Martin et du Temple est envisagé comme point de rencontre de plusieurs percées proliférantes. Le programme du second réseau - inhérent au traité des 180 millions -, exposé le 28 mai 1858 par le préfet Haussmann, amplifie le projet initial développé par le futur boulevard Voltaire. Trois voies "monumentales" sont ainsi projetées au point de rencontre du Boulevard et de la percée ; quant à l'espace situé en avant de la caserne, il sera régularisé et aménagé. La suppression contestée des théâtres donne lieu à des propositions, en 1859, de reconstruction[29] *in situ*, mais ces projets par trop naïfs s'avèrent en total décalage avec les ambitions urbaines projetées sur le site. A l'encombrement pittoresque sont opposées la gestion des flux, la liaison des points excentrés de la capitale entre la ligne des boulevards historiques et celle des boulevards périphériques (boulevard Magenta[30] et avenue des Amandiers[31]) et la reconquête du cœur de Paris (rue de Turbigo[32]).

"En faisant rayonner ainsi sur la place du Château-d'Eau tant de voies magistrales et toutes étincelantes d'utilité publique, c'était [certes] faire de la grande administration"[33], mais c'était aussi rompre avec l'échelle du Boulevard et, partant, avec l'esprit "vitaliste" qu'il insuffle[34]. Le devenir de la place est alors scellé à celui d'une ville en mouvement, dont "l'échelle des nouvelles voies de circulation exclut [désormais] la flânerie"[35]. Un réaménagement global semble inéluctable. À l'emplacement des théâtres détruits, un vaste îlot est dessiné entre la caserne et le point de rencontre des boulevards des Amandiers et Voltaire[36], afin d'y implanter un nouvel édifice dont la façade doit s'aligner sur celle de la caserne et constituer un front bâti homogène. La longueur de la place actuelle est alors déterminée : 280 mètres de linéaire de façades entre la rue de la Douane (actuelle rue Léon-Jouhaux), qui longe le flanc occidental de la caserne et la future avenue de la République ; pour autant, la largeur reste incertaine : pour régulariser l'arrivée en pointe de la rue du Temple au point de rencontre des boulevards du Temple et Saint-Martin sur leur rive sud, il est envisagé d'exproprier la partie incongrue et de programmer un front homogène sur la future place, soit à moins d'une centaine de mètres de la façade de la caserne.

28. *Ibidem.*
29. Voir *La Revue Municipale*, n° 300, 1er mai 1859. Projet de réimplantation des théâtres démolis sur la nouvelle place par Alphonse Beau de Rochas, architecte. BHVP, Cartes et Plans, B250.
30. Le boulevard du Nord (Magenta) offre aux gares de l'Est et du Nord une voie de dégagement vers la place et un accès - par sa rencontre avec le boulevard de Strasbourg - vers le cœur de la ville. L'annexion étant propice à l'ouverture de nouvelles perspectives, cette voie diagonale - percée entre la gare du Nord et la place - est prolongée (de 1863 à 1869) vers l'ancienne barrière Poissonnière jusqu'à la porte de Clignancourt. AP, D1Z 73. Voir P. Pinon, "Boulevards Magenta, Voltaire et Richard-Lenoir", *Paris-Haussmann*, dir Cars et P. Pinon, Paris, Picard, 1991, p. 112-117.
31. Seule l'avenue des Amandiers, voie magistrale donnant un accès direct au cimetière du Père-Lachaise, n'entre finalement pas dans le programme du second réseau. Cette percée traversant les XIe et XXe arrondissements jusqu'à la place Gambetta n'est réalisée, sur l'ensemble de son parcours, que sous la IIIe République.
32. Partant du front méridional du boulevard Saint-Martin, la rue de Turbigo pénètre le vieux quartier du Temple et rejoint les Halles. Sur son parcours, la percée entraîne entre autre le dégagement sud du Conservatoire des Arts et Métiers, l'élargissement de la rue Saint-Martin et la création d'un square. AP, D1Z 119.
33. AP, D1Z 73, réflexion de Louis Lazare dans ses notes sur le boulevard Magenta.
34. Voir dans la partie 1871-1878, p. 17-18, les projets visant à réimplanter sur la place et à son pourtour des salles de spectacles.
35. Th. Von Joest, "L'orphéon et la place du Château d'Eau", *Gabriel Davioud, architecte* (1824-1881), DAAVP, Paris, 1981, p. 77.
36. Voir plan d'expropriation du boulevard Voltaire à son arrivée sur la place, 1857. BHVP, cartes et plans, Expropriation 106.

La place publique "moderne"

L'administration haussmannienne voit plus grand encore : le tracé d'une gigantesque place rectangulaire (280 m x 120 m) - dont l'emprise englobe l'ensemble du coude formé par les boulevards Saint-Martin et du Temple - est entériné par le décret impérial du 11 février 1865.

Fort de son expérience acquise lors de la réalisation des places Saint-Michel et du Châtelet, Gabriel Davioud se voit confier la tâche de compléter le dispositif viaire par un ensemble architectural, imposé par le préfet de la Seine. L'ancienne fontaine de Girard est démontée en 1867 et remontée dans la cour d'entrée du marché-abattoir de la Villette. Dans l'axe du boulevard Voltaire, une nouvelle fontaine[37] de 25 mètres de diamètre, pourvue de vasques concentriques et entourée de huit lions de bronze commandés au sculpteur Jaquemart - rappelant en cela celle de Girard - est projetée à quelques mètres de l'ancienne pour faire face à l'entrée de la caserne. À l'ancien terre-plein planté existant au nord de l'axe du boulevard Voltaire est ajouté, au sud, un second de forme et de taille identiques.

37. Davioud présente un premier projet de fontaine pourvue en son centre d'un candélabre à globes, qui est accepté par le conseil municipal le 23 août 1867, mais c'est finalement un modèle plus conventionnel qui est réalisé : une grande vasque sur piédouche dans un ensemble de quatre bassins concentriques.

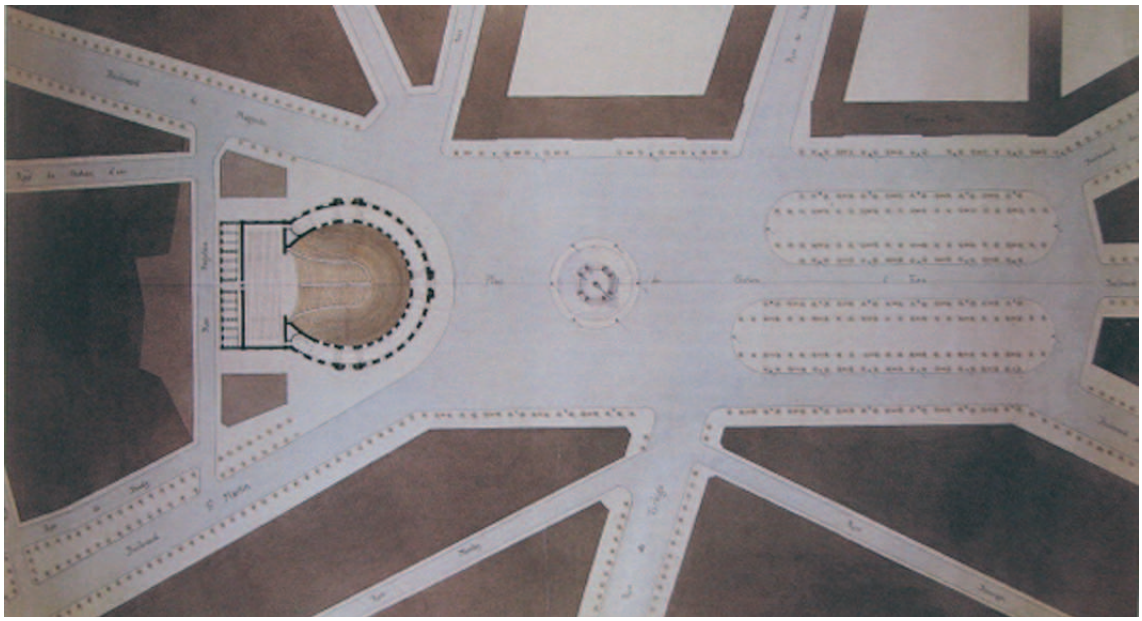

La future place du Château-d'Eau projetée par Gabriel Davioud, suite au décret impérial du 11 février 1865 : dans l'axe du boulevard Voltaire, un Orphéon (non réalisé) de 10 000 places et une nouvelle fontaine aux Lions ; au pourtour : des Grands Magasins jouxtant la caserne du Prince-Eugène inaugurée en 1858.

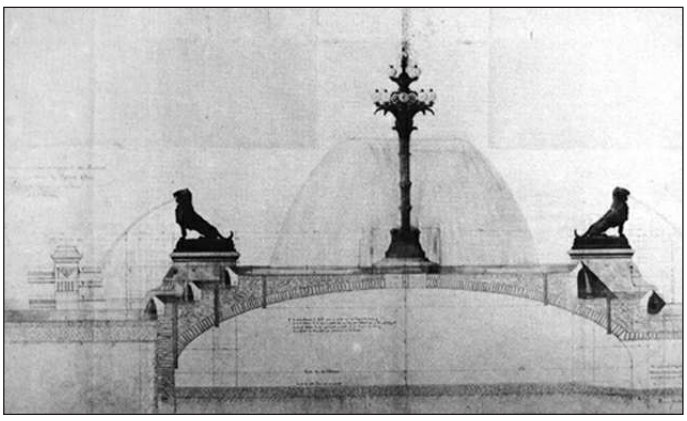

Gabriel Davioud, 1867 : projet non retenu de fontaine associant eau et lumière.

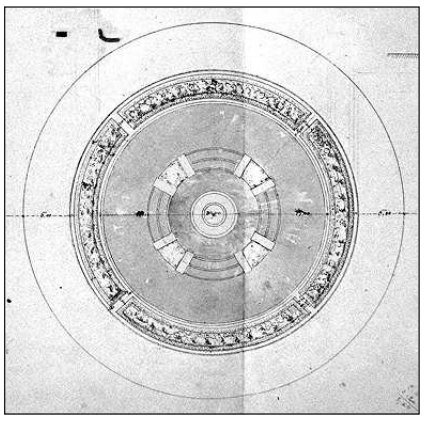

Une plate-bande engazonnée autour de la fontaine.

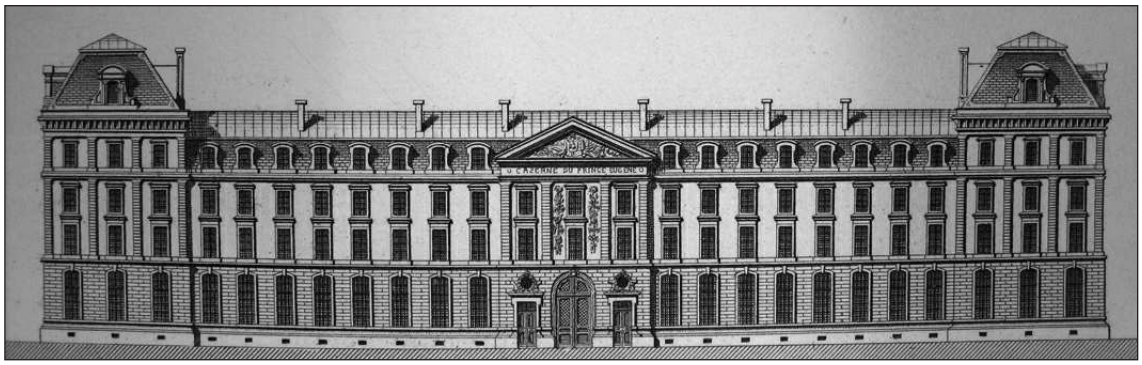

Façade de la caserne : son implantation parallèle à l'axe du nouveau boulevard Voltaire rompt définitivement avec l'arc du boulevard historique.

Les Magasins Réunis[38], qui doivent être terminés pour l'Exposition universelle de 1867, sont projetés dans le prolongement de la caserne, au droit de ces terre-pleins, et composent un front bâti homogène au nord de la place. Si l'on excepte les pavillons d'angle et la porte d'entrée qui rappellent la caserne voisine, la façade est constituée d'une succession de travées identiques, très ouvertes. Financés par la société du Crédit foncier international Belge, ces "ancêtres" des Grands Magasins devaient pouvoir être facilement transformables en immeuble locatif au cas où ce nouvel usage, dans les quartiers de l'Est, ne fonctionnerait pas. Gabriel Davioud choisit donc de développer son bâtiment au pourtour de l'îlot, dont la forme se termine en pointe vers l'avenue de la République, et d'organiser une succession de petites boutiques de taille identique, desservies par un couloir ouvert sur un square intérieur avec parterres vallonnés, comparable à ceux réalisés par le service des plantations dans l'ensemble de la capitale. À la grand place circulatoire, où se mêlent, dans le bruit de la ville, les divers moyens de locomotions, répond le jardin intérieur, censé attirer une clientèle nouvelle dans ces quartiers encore très populeux de la rive droite. Inaugurés pour l'Exposition universelle, ces Magasins avaient, manifestement, anticipé la mutation sociologique du quartier : ils feront très vite faillite.

38. Voir G. Davioud, "Les Magasins Réunis", *RGA*, 1867.

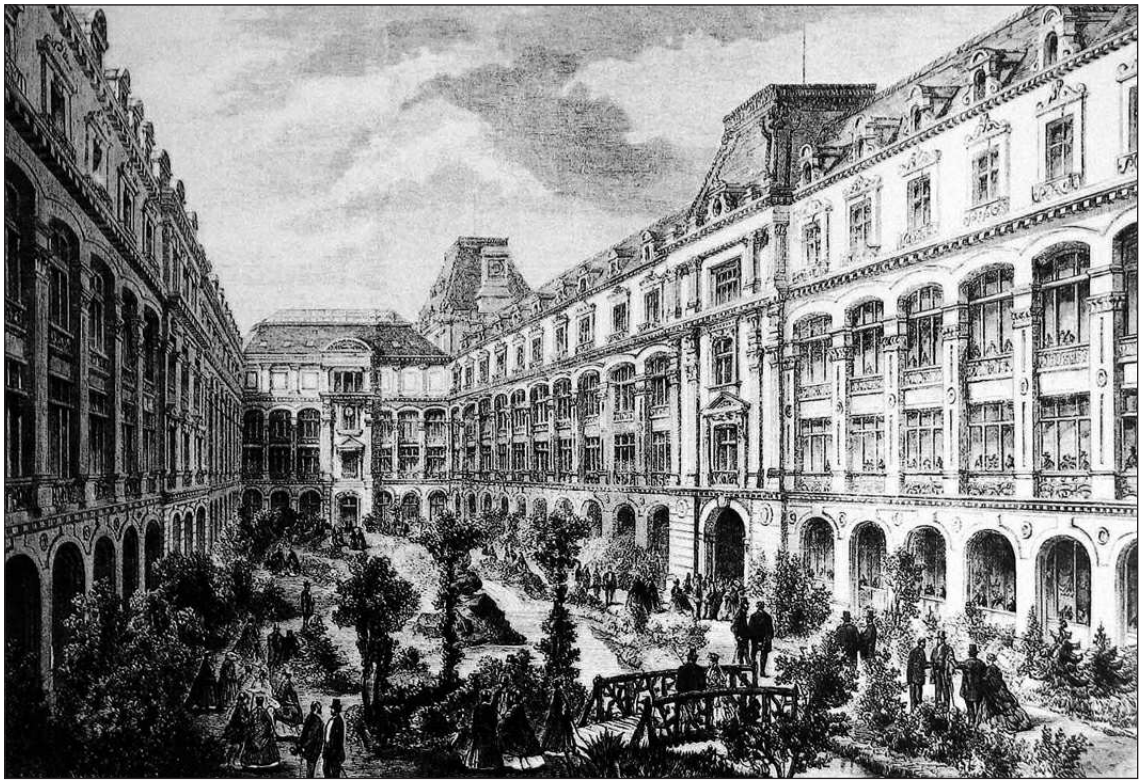

Un square apaisant au cœur d'un magasin d'un nouveau genre : une idée du luxe de l'Ouest parisien transposé à l'Est.

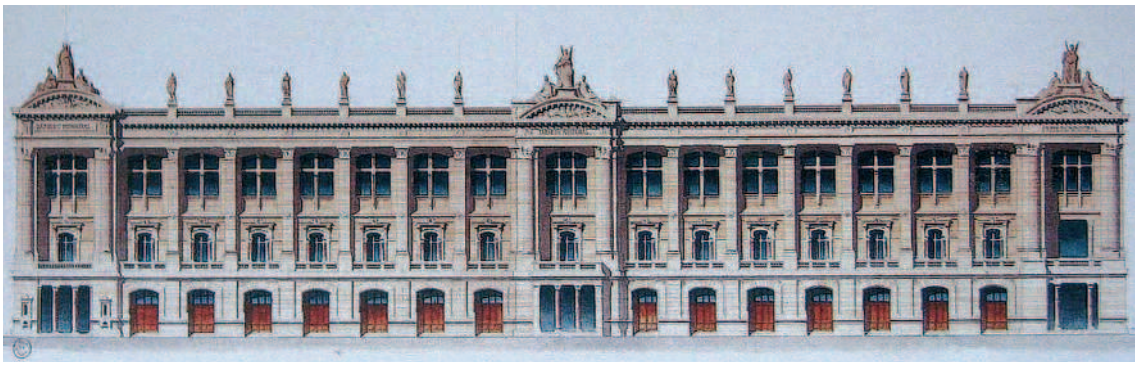

L'Orphéon, point d'orgue monumental de la composition, reste en attente malgré de nombreuses études de G. Davioud.

Pour parfaire, enfin et avant tout, la perspective depuis le boulevard Voltaire, une immense salle de concert populaire[39], capable de rivaliser avec l'Opéra de Garnier, est programmée dès 1864, à l'ouest de la place. Instrument réformateur dont le programme est établi par Haussmann lui-même, ce grand édifice public est le point d'orgue de la composition et fait l'objet de recherches considérables de la part de Davioud, qui en propose trois versions successives, entre 1864 et 1867. Trop ambitieux, le projet architectural, dont l'utilité est immédiatement contestée, ne dépasse pas le stade de l'étude[40]. Dès 1865, des expropriations sont engagées cependant au pourtour de son implantation future, notamment pour créer une voie d'isolement à l'arrière de la salle, qui permettrait de relier ainsi l'extrémité de la rue de Bondy et du boulevard Saint-Martin au boulevard de Magenta. Dans une version de juin 1866, Davioud propose même d'encadrer la salle, qui bombe sa façade sur la place, de deux petits squares dont la forme suit l'alignement des boulevards Saint-Martin et de Magenta. Mis en attente, l'Orphéon "chute" avec l'Empire, mais cet échec ne vient que partiellement entraver le vaste programme social, architectural et urbain développé sur le site depuis plus de dix ans. Quant à la place, envisagée comme "l'une des plus belles du Paris moderne, un des centres les plus fréquentés de la capitale"[41], agrandie et régularisée sur son front méridional[42], elle efface les dernières traces du boulevard : le coude formé par les boulevards Saint-Martin et du Temple - qui figure sur le tracé depuis la création de l'axe - est atténué et le sol nivelé. Fondu dans le trafic global de cet espace monumentalisé, le Boulevard perd son identité - tout du moins sur ce tronçon. Équipée, la place publique "moderne" du Second Empire, bien que privée de son complément monumental, a définitivement détruit l'espace "décadent" du Boulevard.

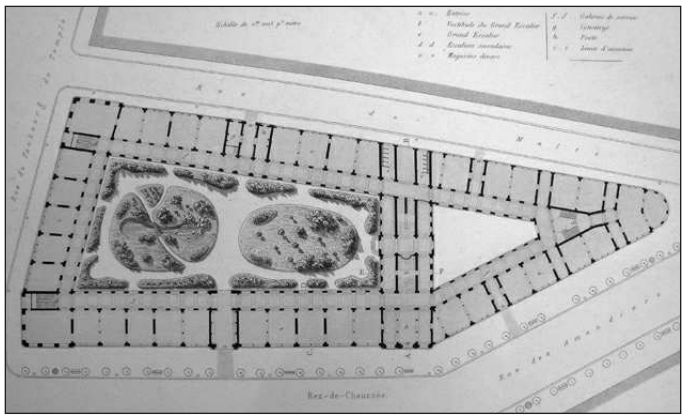

Les Magasins Réunis : une partition commerciale transformable en immeuble locatif.

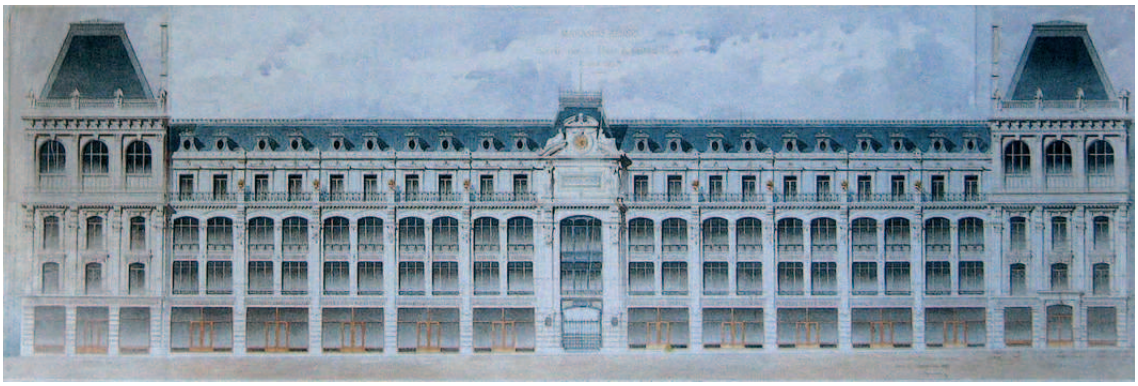

Façade des *Magasins-Réunis* : une expression "neutralisée" au voisinage de la caserne.

39. Voir T. von Joest, *op. cit.* p. 77-87.
40. D'après Thomas Von Joest, "L'orphéon et la place du Château-d'Eau", *op. cit.*, trois séries de projets accompagnées d'une description correspondant à la version définitive ont été étudiées par Gabriel Davioud entre 1864 et 1867.
41. *Moniteur Universel*, 29 nov. 1863. AP, DZ 101, place de la République.
42. L'élargissement de la rue du Temple, portée à 36 mètres à partir de sa rencontre avec la rue de Turbigo, confère à la place un front sud homogène et un vaste débouché sur la place, qui sera achevé en mai 1867.

1871 - 1878

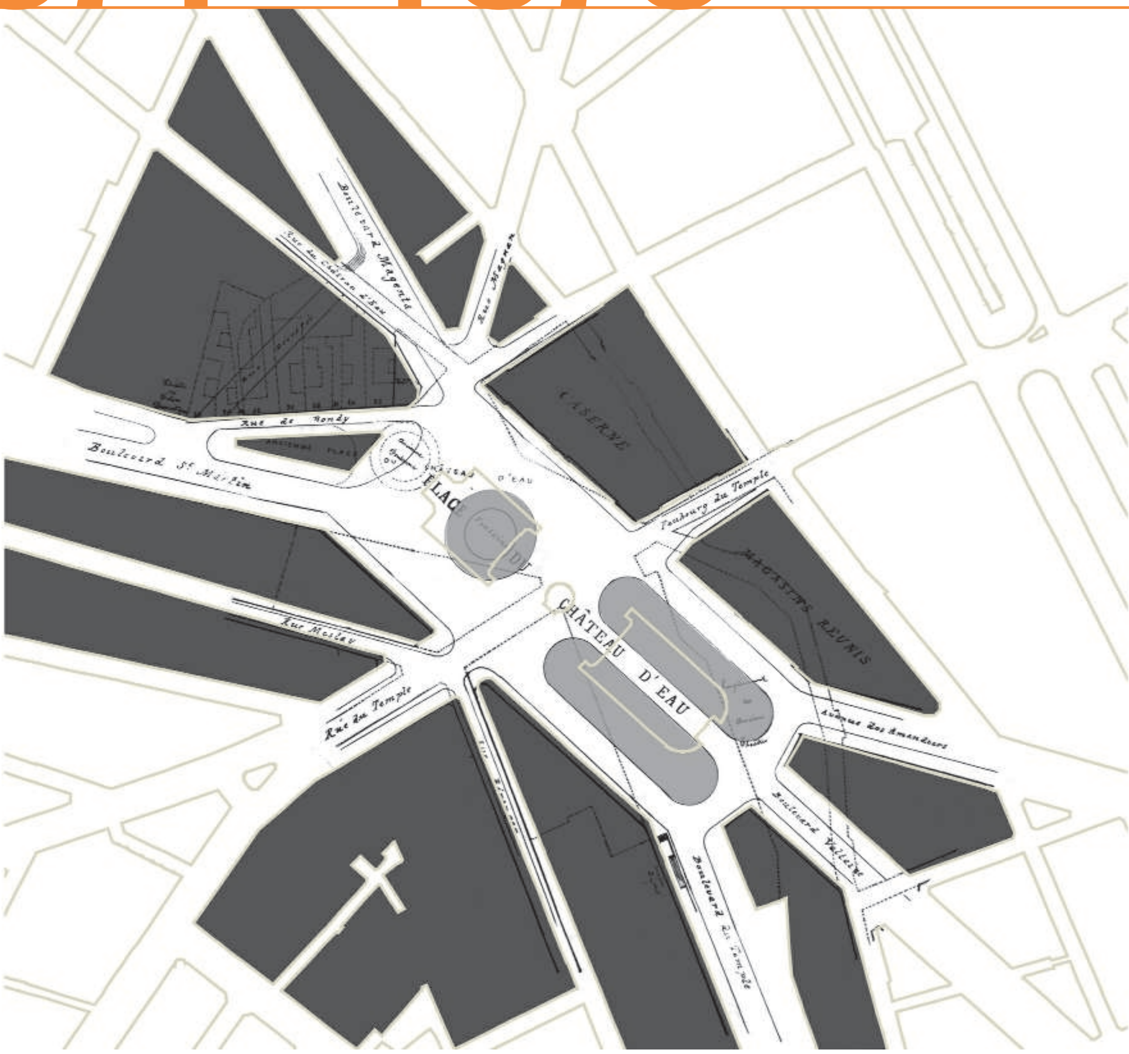
Boulevard Magenta
Rue du Château d'Eau
Rue Magnan
Rue de Bondy
Boulevard St Martin
CASERNE
PLACE
DU
CHÂTEAU D'EAU
Faubourg du Temple
MAGASINS REUNIS
Rue Meslay
Rue du Temple
Avenue des Amandiers
Boulevard Voltaire
Boulevard du Temple

La nouvelle République, proclamée le 4 septembre 1870, hérite de cette place encore en chantier. C'est durant cette période que se joue le dernier acte de conception de l'espace public, qui peut être séparé en deux temps : celui, tout d'abord, de l'attente et des hésitations nombreuses, de la part d'un nouveau conseil municipal qui reste dans l'impasse où l'a conduit l'abandon de l'Orphéon ; celui, enfin, de l'action, lorsqu'il s'agit de programmer la réalisation finale de cette place pourvue d'une statue symbolique qui lui donne son nom.

La peur du vide

Prônant un arrêt des dépenses jugées excessives, la nouvelle administration renonce à cette salle[43], dont la réalisation impliquerait, par ailleurs, des expropriations coûteuses[44], partiellement engagées à partir de 1865[45], puis arrêtées. Si l'idée d'un tel édifice sur la place semble définitivement abandonnée[46], une alternative au monument doit pourtant être proposée pour achever l'aménagement de l'espace public.

Le service des Grands Travaux, peu enclin à élaborer une solution onéreuse, se borne à proposer un projet de régularisation de l'extrémité ouest de la place, par l'aliénation et le lotissement des propriétés de la rue de Bondy et de l'îlot qui leur fait face[47]. Dès la promulgation officielle de cette décision, un projet alternatif est soumis au conseil municipal. La proposition de Victor Warnod et Simon Deutsch[48], qui sont à la tête d'une compagnie financière, vient relancer le débat concernant le statut de cette place. Dans le rapport publié, accompagné d'un plan réalisé par l'architecte Geslin, ils proposent d'achever la place par concession, sans que la Ville ait à faire la moindre dépense, sauf à abandonner les terrains nécessaires à l'élaboration de leur vaste projet. À travers leur rapport, c'est une radiographie d'un quartier profondément transformé, privé de "sa physionomie vive et gaie"[49], qui est esquissée. Outre une population et des industries déplacées, c'est surtout la disparition des théâtres qui semble être, pour les auteurs, la principale cause de la désertion du quartier. "Cette vie, cette animation, cette prospérité ont été détruites sans qu'il fût possible de les reporter ailleurs et sans compensation". La rectification et l'achèvement de la place leur paraît, dès lors, être l'occasion rêvée de "réparer les erreurs du passé" et de reconstruire sur la place et à son pourtour des salles de spectacles. Inachevée, "l'immense place qui, le jour, est triste comme un terrain vague, et, le soir venu, reste déserte et sombre", fait l'objet des plus vives critiques, ayant "isolé tout ce qui environne son immense périmètre".

43. Lors du concours lancé en 1876 en vue de l'érection de bâtiments construits pour l'exposition de 1878, l'Orphéon de Davioud, porté par Viollet-le-Duc, réapparaît et s'impose comme le futur palais du Trocadéro. Voir Thomas Von Joest, "Le palais du Trocadéro. L'orphéon ressuscité", *Gabriel Davioud, architecte*, 1824-1881, Paris, DAAVP, 1981, p. 89-97.
44. Dans le programme de démolition, l'ensemble des immeubles de la rue de Bondy construits entre la place du Château-d'Eau et le théâtre des Folies Dramatiques, soit entre les n°22 et 38 de la rue de Bondy doivent faire l'objet d'une expropriation.
45. *Dans une Lettre adressée au préfet de la Seine et À messieurs les conseillers municipaux*, le 14 décembre 1872, les propriétaires et locataires des maisons de la rue de Bondy dont les propriétés sont incluses dans le périmètre à exproprier pour la réalisation de l'Orphéon, rappellent que l'application du décret de 1865 leur semblait engagée puisque certains d'entre eux avaient, à plusieurs reprises, reçu des convocations en 1867, pour des estimations de leurs biens. AP, VO11 3032.
46. Dans un rapport présenté au conseil municipal par Antide Martin, annexé au PV de la séance du 8 avril 1879, Martin rappelle que seul le Conseil des Bâtiments civils, en 1874, a émis l'avis de ne rien faire espérant la réalisation future de l'orphéon. AP, VO11 3033.
47. le 22 août 1871, le préfet soumet au conseil municipal un rapport du directeur des travaux de la Seine proposant cette solution.
48. AP, VO11 3033.
49. *Ibidem*. L'ensemble des citations de ce paragraphe concernant le projet Warnod est extrait du même document.

Image éphémère d'une fontaine qui n'a fonctionné que six ans sur la nouvelle place (1874-1880), avant d'être évincée par la statue de la République. Elle sera ensuite remontée sur la place Daumesnil (actuelle place Félix-Éboué).

50. Des lettres de spéculateurs figurent en note dans le document de Warnod. Extrait de la lettre de M. Edouard Alexandre à Bonvallet, conseiller municipal, datée du 12 septembre 1871.

Le texte qui accompagne le projet, renforcé par des témoignages de propriétaires ayant investi dans l'achat de terrains au pourtour de la place, montre combien les intérêts économiques contrariés donnent naissance à un nouveau discours sur l'espace public. Le vide de la place apparaît terrifiant : "la population a horreur du vide ! Pour elle, ce qui n'est pas plein est désert. C'est une des causes les plus sérieuses de mon insuccès"[50], rapporte Edouard Alexandre, spéculateur. "Des voies trop larges, des jardins trop étendus, des places trop spacieuses créent le vide et l'isolement. L'activité se paralyse, la vie même s'éteint dans les milieux qui en sont traversés". Pour y remédier, Warnod propose de combler ce vide oppressant en réunissant les deux terre-pleins plantés créés au droit des *Magasins Réunis* en un îlot unique rectangulaire, qui serait occupé par quatre salles de théâtres.

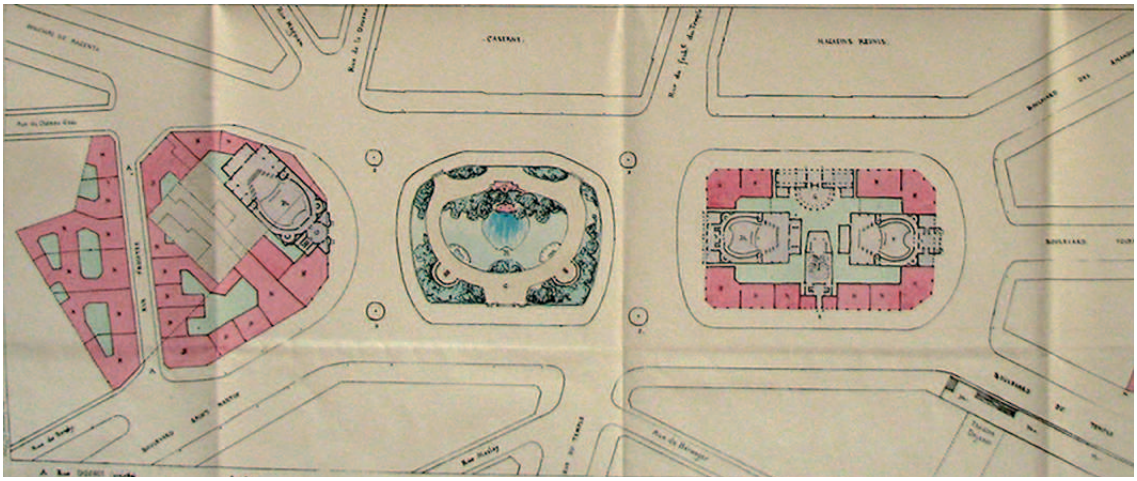

Projet Warnod et Deutsch, 1871 : un square et des théâtres pour combler le vide soit-disant "oppressant" de la place.

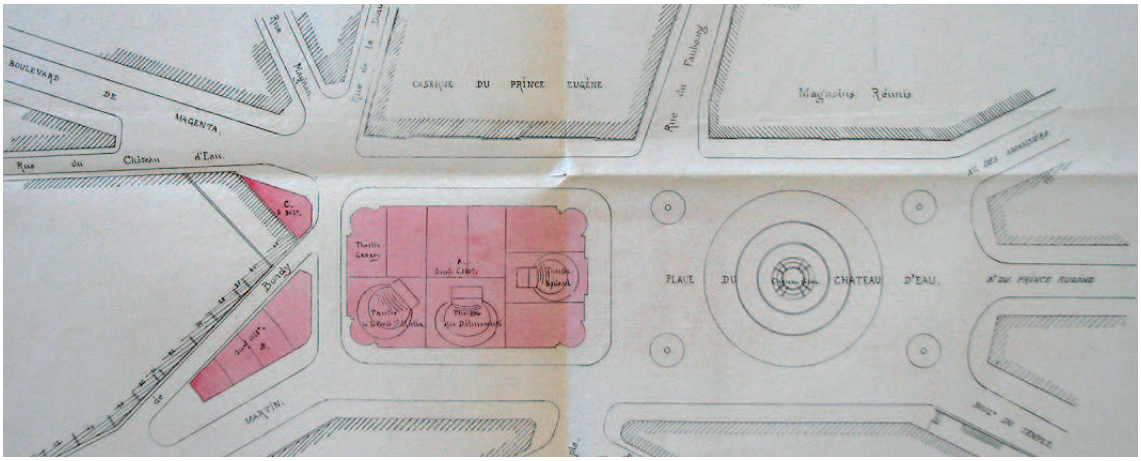

Contre-projet Avezard, février 1872 : des théâtres pour retrouver l'esprit festif de l'ancien Boulevard.

Ce lotissement lui permet, par ailleurs, de revoir la circulation sur la place. Au lieu de la concentrer dans l'axe du boulevard Voltaire, puis de l'agglutiner autour de la fontaine, au niveau de laquelle "les accidents sont évalués à deux en moyenne par jour", Warnod propose son contournement, et par là même le démontage de la fontaine de Davioud, "ce monument sans utilité, ne se raccordant à rien, [qui] serait avantageusement remplacé par un square. Au point de vue de l'ensemble, c'est évidemment un jardin qui remplirait le mieux le centre de la place et qui, précisément en raison de l'indécision des formes dessinées par les arbres, en masquerait le mieux les irrégularités. La silhouette du feuillage, rompant la monotonie des grandes constructions environnantes, donnerait à l'aspect général de la place un peu de pittoresque qui remplacerait, en partie, l'harmonie architecturale qui y fait défaut". Pour parfaire le programme, un îlot, reprenant grossièrement la forme de l'Orphéon disparu, est dessiné à son ancien emplacement, comportant une autre salle de spectacles, des logements et boutiques.

Ce projet, approuvé par la commission des auteurs dramatiques et présenté au conseil municipal, qui le trouve intéressant, n'est pourtant pas suivi d'effets. La volonté de combler le vide d'une place jugée trop grande et dépourvue d'animation devient alors récurrente dans les projets, qui émanent de simples curieux, habitants du quartier, comme des spéculateurs. Face à la menace d'une concession privilégiée de la place à une compagnie financière, des propriétaires, négociants et architectes du quartier, réunis en syndicat, proposent très vite un contre-projet, moins ambitieux mais tout aussi cumulatif[51]. La fontaine de Davioud, de plus en plus contestée[52], est là simplement repoussée devant les *Magasins Réunis*, et l'espace libéré en avant de la caserne est loti et occupé, comme dans la proposition de Warnod, par des salles de spectacles. Ces projets, présentés tour à tour devant le conseil municipal, traduisent cette peur du vide nuisible au bon déroulement des affaires et du commerce, mais aussi pour la circulation, qui part en tous sens et cause de multiples embarras sur la place. Le square devient aussi une alternative récréative, qui isole le piéton de la circulation, tout en comblant l'espace. L'administration le mesure lorsqu'elle ouvre une enquête publique, le 6 janvier 1873, pour exposer son projet d'aliénation de l'îlot au droit de la rue de Bondy. Les remarques des riverains montrent que le square reste une valeur sûre, constamment réaffirmée dans les propositions, mais non partagée par l'administration. Ferdinand Duval, chargé de produire un rapport de synthèse à l'issue de l'enquête publique, ne peut "admettre ni l'efficacité d'un square pour dissimuler le manque de symétrie de la place, ni l'utilité de ce square si rapproché de celui du Temple et à une des extrémités d'une place si vaste dont les plateaux plantés suffisent amplement aux enfants du quartier"[53]. Le vert qui préserve la vue est préféré par les propriétaires de la rue de Bondy, qui contestent vivement et à de très nombreuses reprises, sous forme de pétitions et autres lettres ouvertes, l'aliénation de l'îlot situé au droit de leurs propriétés. Un véritable bras de fer s'engage avec la municipalité durant près de dix années pour éviter le lotissement de cet îlot qui leur obstruerait "le jour, l'accès et la vue"[54] qu'ils avaient encore dans les années 1840 sur la première "esplanade"[55] du Château d'Eau. Ces riverains croyaient surtout à l'expropriation de leurs terrains, prévue par le décret de 1865. La volte-face de l'administration les laisse démunis et sans espoir de vendre des propriétés peu entretenues depuis qu'elles ont été frappées d'expropriation et fort endommagées durant les combats de la Commune.

51. Projet signé Avezard, architecte, daté du 22 février 1872. AP, VO11 3033.
52. Extrait d'un rapport présenté par M. Ohnet au CM du 14 septembre 1871, dans le document Warnod.
53. Extrait du rapport de Ferdinand Duval présenté au conseil municipal, 13 juin 1873, cité dans le rapport Antide Martin, 8 février 1879.
54. Février 1872, pétition adressée au président adressé au préfet et aux membres du conseil municipal de la ville de Paris par des propriétaires réunis en syndicat du XIe arrondissement. AP, VO11 3033.
55. *Ibidem*. Les propriétaires rappellent que "leurs maisons s'élevaient sur une place, que cela en était bien une car s'il est un fait hors de doute, c'est qu'on n'élève jamais une fontaine monumentale, comme l'était celle de l'ancien Château d'Eau, ailleurs que sur une place".

Pour clore au plus vite l'achèvement de la place, la Ville leur propose une cession des terrains au devant de leur propriété pour un bon prix, à charge pour eux de construire dans les trois ans au droit du boulevard Saint-Martin. Leur refus laisse le site dans un *statu quo* dénoncé par d'autres riverains dont les intérêts divergent. Girard, propriétaire boulevard Magenta, souhaite, pour sa part, l'achèvement de l'espace public, car "pourquoi avoir dépensé des millions pour établir cette place, si on la termine d'une manière aussi inconvenante". Il propose de rectifier l'extrémité ouest de la place par la construction de deux immeubles, dont les façades sur la place pourraient "répondre" à celles qui marquent l'entrée du boulevard Voltaire.

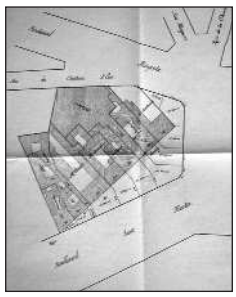

Proposition de la Ville aux propriétaires de la rue de Bondy : lotir à l'alignement du boulevard Saint-Martin.

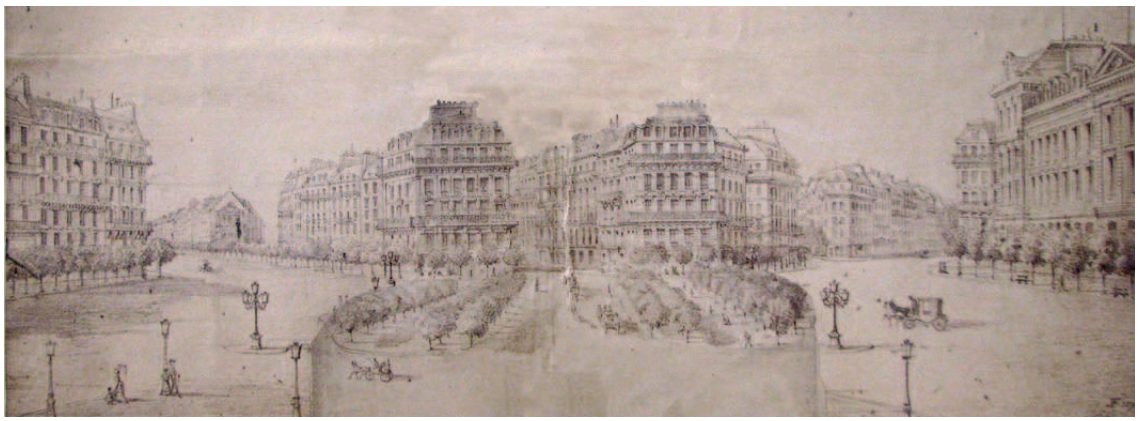

Projet Girard, 1873 : des façades ordonnancées à l'extrémité de la rue de Bondy pour répondre à celles leur faisant face, côté boulevard Voltaire.

Visionnaire, Girard considère "que la place du Château-d'Eau telle qu'elle existe dans la partie centrale n'a pas dit son dernier mot. La place de la Concorde et d'autres ont changé bien des fois, celle du Château-d'Eau est elle aussi destinée à une transformation dans l'avenir"[56]. Cette fois, la fontaine est placée au centre de la place, dans l'axe de la rue du Temple et pourvue, de part et d'autre, de parterres plantés. L'ensemble de ces propositions montre les interrogations multiples que suscite cet espace en devenir, irradié par de multiples artères, doté d'une fontaine[57] qui semble ne pas avoir trouvé sa place, gênante pour la circulation et écrasée par le bâti alentour. En juillet 1874, un nouveau projet signé Jouyé[58], habitant du boulevard Voltaire, associe l'aspect sécuritaire à l'embellissement nécessaire de la place. Lui aussi rassemble les deux terre-pleins côté est pour n'en former qu'un seul, qu'il dote d'un square au pourtour duquel il implante un marché aux Fleurs et noie, par ailleurs, la fontaine de Davioud dans un parterre fleuri et engazonné. Deux plateaux de forme ovoïde sont ainsi définis sur la place pour tracer un nouvel itinéraire aux "voitures, camions, omnibus, charrettes qui, n'ayant aucune direction bien tracée par suite de la trop grande surface de son aire pavée, s'y croisent sans ordre et sans que rien ne puisse prévenir les piétons du danger qui les menace de tous les côtés à la fois"[59]. Ce projet ne convainc pas Darcy, l'ingénieur-en-chef de la voirie, la dépense de deux cent mille francs nécessaire à sa mise en oeuvre étant considérée comme excessive au regard d'une amélioration jugée "très discutable".

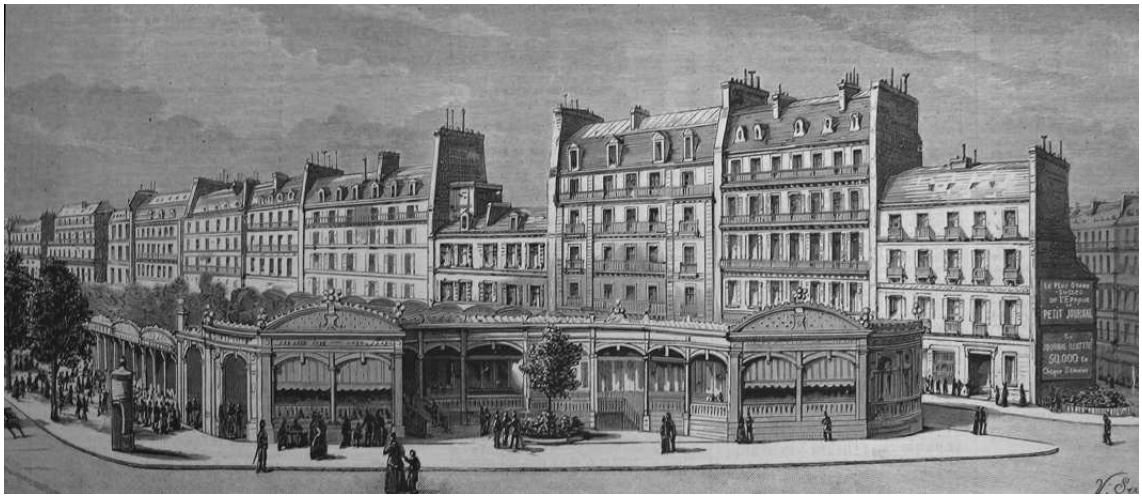

L'installation de chalets de bois sur l'îlot Bondy, entre 1875 et 1880 : l'occasion pour la Ville de mesurer l'effet d'un bâti sur ce terrain en attente.

Les dispositifs échafaudés pour l'aménagement de cette place - qui ne semble pouvoir rester vide - se suivent sans être réalisés.
L'administration municipale ne tranche pas et s'en tient à l'aménagement d'une plate-bande gazonnée de quatre mètres de large autour de la fontaine[60], que Davioud vient d'achever et que tous considèrent pourtant comme condamnée à disparaître. N'ayant pas trouvé d'accord avec les propriétaires de la rue de Bondy, la Ville accepte, en 1875, l'implantation sur l'îlot aliéné de constructions provisoires en bois, formant un grand bazar nommé *la Ruche,* où se vendent toutes sortes d'objets de pacotilles. Boutiques et restaurants sont construits par Parvillée, occasion pour la Ville d'évaluer l'effet que des constructions à cet endroit pourraient produire.
Cette cohabitation bruyante donne lieu à une nouvelle levée de boucliers des riverains, qui assignent la Ville devant le tribunal civil de la Seine[61], demandant la démolition des baraques gênantes et réaffirmant leur volonté qu'y soit aménagé un square. En 1877, la Ville demande la mise en adjudication en trois lots de l'extrémité de la rue de Bondy, repoussant par là même la proposition de Bonvalet, Berchon et Besnier, qui se proposaient d'acheter à l'amiable les terrains en vue d'y construire un grand hôtel.
Malgré de nombreux projets, la place n'a donc pas changé de physionomie depuis la fin des années 1860, l'abandon de l'Orphéon ayant laissé un vide symbolique et formel impossible à combler.

56. Projet Girard consigné lors de l'enquête publique, 1873. *Observation du sieur Girard sur le projet d'achèvement de la place* AP, VO11 3032 et une vue en perspective de la place, signée Girard. AP, VO11 3033.
57. La fontaine très abîmée par les tirs de la Commune fait l'objet de réparations d'un montant de 20 894 francs en 1873 et celle-ci est remise en marche en 1874. AP, Tri Briand 121.
58. *Jouyé, chevalier de la Légion d'honneur, propriétaire, administrateur du bureau de bienfaisance du XIe arrondissement et de la Caisse d'épargne, ex-agent-voyer et géomètre du plan de Paris,* précise le cartel apposé sur le plan.
59. Rapport et plan Jouyé, AP, VO11 3033.
60. AP, VO11 624. Projet de plantation pour l'établissement d'une plate-bande autour du bassin projeté place du Château d'Eau, 8 sept. 1874.
61. Le tribunal, le 21 mars 1876 se déclare incompétent pour juger cette affaire et rejette leur demande.

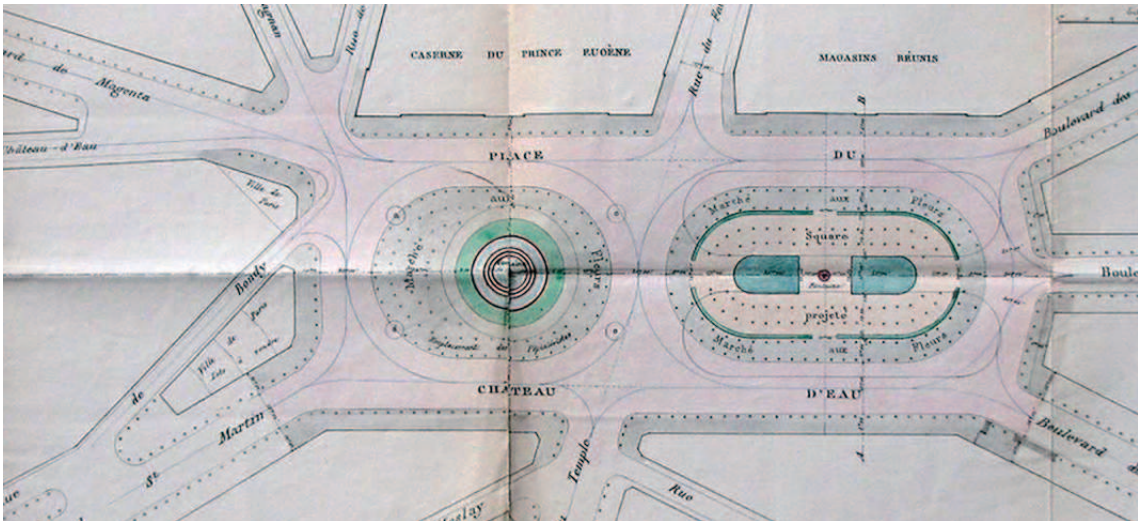

Projet Jouyé, 1874 : transformation des plateaux de la place du Château-d'Eau au nom de la sécurité publique et de l'embellissement.

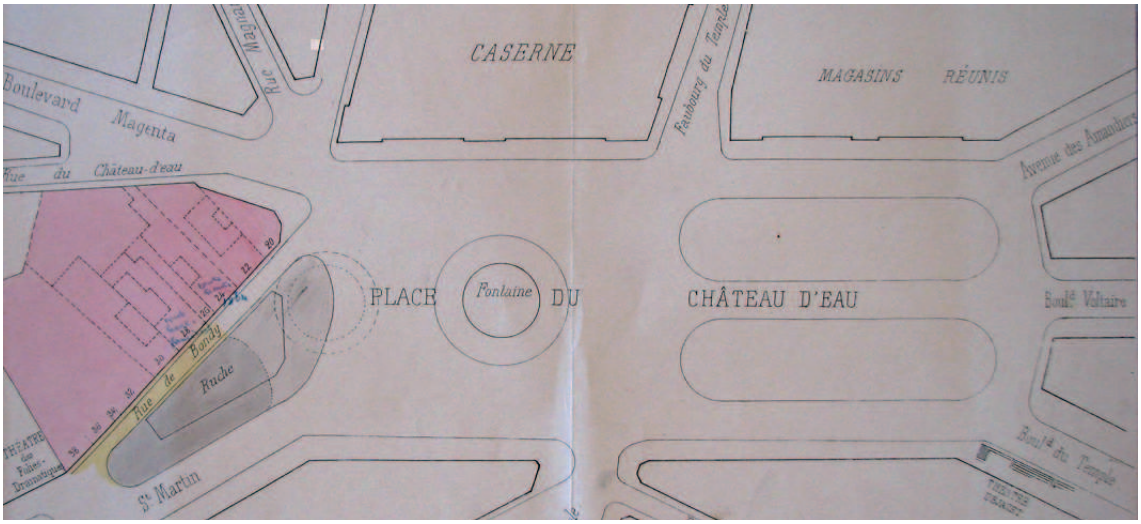

Des parcelles en attente d'expropriation face à un îlot occupé par *La Ruche* : le cauchemar des propriétaires de l'extrémité de la rue de Bondy.

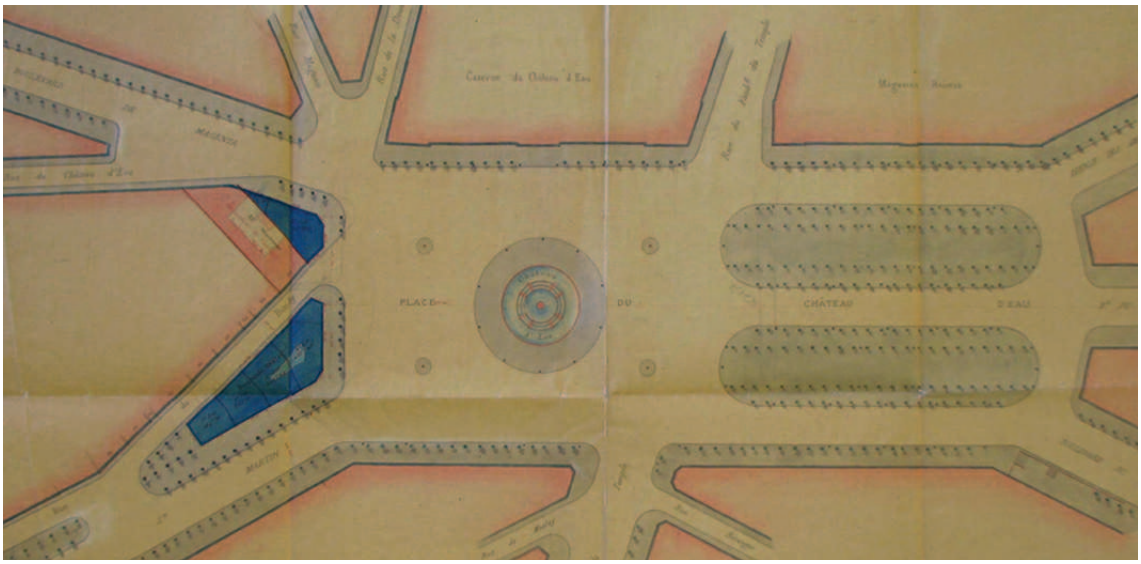

La Ville tranche en 1877 : pas de square comme le souhaitaient les propriétaires de la rue de Bondy mais du bâti qui les prive définitivement de la vue sur le boulevard Saint-Martin.

1878 - 1884

Le symbole fait l'espace public

Alors que le projet d'achèvement de la place du Château-d'Eau s'enlise dans les conflits d'intérêt entre propriétaires et représentants du conseil municipal, une initiative étatique vient, dans le cadre de l'Exposition universelle, prévue à Paris en 1878, le relancer et lui donner le statut monumental et symbolique qui lui faisait défaut jusqu'alors. Cette manifestation, installée sur le Champ-de-Mars entre le 1er mai et le 30 juin, est la première occasion pour la nouvelle République de montrer au reste de l'Europe que la France s'est relevée du désastre de Sedan. Pour cela, elle entend célébrer l'avènement de la République par l'érection d'un symbole visible sur l'espace public. À la commande d'un groupe sculpté par Falguière, dont le *Triomphe de la Révolution* doit parachever l'arc à l'Étoile, l'État ajoute celle d'une statue provisoire de la République au sculpteur Clésinger. L'emplacement de cette statue assise, la main droite tenant un glaive et la gauche appuyée sur les tables de la Constitution, est prévu dans l'axe du pont d'Iéna, à l'entrée de l'exposition. En mars 1878, le ministre de l'Agriculture et du Commerce demande au préfet de la Seine que la Ville participe à hauteur de la moitié de la dépense pour cette statue en plâtre, dont le modèle lui reviendrait à l'issue de la manifestation. Présentée devant le conseil municipal, cette proposition ne reçoit pas d'approbation, le préfet de la Seine émettant des réserves sur l'intérêt de cette statue "dans le bas du Trocadéro qui dénaturerait l'effet des jets d'eau prévus dans la pente"[62]. Pour autant, elle lance le débat sur la nécessité d'une statue de la République pour Paris. Dès le 14 mars, le conseil municipal considère qu'il faut s'associer avec le gouvernement pour élever cette statue, mais que cette dernière doit être le résultat d'un concours, que la Ville participera pour moitié à l'organisation dudit concours, qu'elle en rédigera avec une délégation ministérielle le programme et arrêtera un jury. Dans cette attente, le conseil municipal propose que ce soit la République commandée à Soitoux en 1848, et très vite stockée dans les réserves des services des Beaux-Arts, qui soit installée au Trocadéro et non celle de Clésinger.

1878. Statue provisoire de Clésinger pour marquer la République.

Si l'État décide de maintenir la commande d'une statue à Clésinger, la Ville prend l'initiative, dès le 11 avril 1878, d'établir, seule - contrairement à ses premières propositions - un concours. Il s'agit là "d'un véritable coup de force institutionnel"[63] rappelle Maurice Aghulon, la Ville ne s'en remettant pas à une commission de fonctionnaires de l'État. Au sein de ce conseil municipal, Eugène Viollet-Le-Duc, architecte chéri du Second Empire, entré en politique en 1874, est un membre actif et défend le principe de l'autonomie municipale[64] ; c'est d'ailleurs lui qui mène, au nom de la 5e commission spéciale des Beaux-Arts, la plupart des débats, notamment ceux portant sur les attributs de la future statue. Le programme du concours stipule que la République sera représentée debout, dotée d'un bonnet phrygien et qu'elle sera installée sur l'une des grandes places de Paris, sans qu'en soit précisé l'emplacement, renvoyé à un débat ultérieur : "Idéaliser la figure tout en lui conservant l'ensemble des qualités réelles qu'elle exige, dignité, grandeur, douceur et fermeté, caractère noble et populaire tout à la fois, expression fière et pacifique en même temps"[65], constitue l'essence du projet édilitaire défendu par Viollet-le-Duc.

La République de Soitoux de 1848.

62. AP, V1D1 69, PV de la séance du conseil municipal du 9 mars 1878.
63. Agulhon (Maurice), *Marianne eu pouvoir. L'imagerie et la symbolique républicaines de 1880 à 1914*, Paris, Flammarion, 1989.
64. Voir Alice Thomine, "L'Europe, la nation, la cité : l'exemple de l'engagement politique de Viollet-le-Duc", in *Idée nationale et architecture en Europe, 1860-1919*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, (J-Y. Andrieux, F. Chevalier, A. Kervanto Nevanlinna dir.), 2006 p. 87-95.
65. Voir Daniel Imbert, "Histoire de têtes", *Historia*, juillet 1989, p. 50-51.

Quelle place pour la République ?

La question du lieu s'impose seulement dix mois plus tard : le 1er février 1879, le destin de la place du Château-d'Eau bascule, lorsque le préfet de la Seine F. Herold propose au conseil municipal d'enlever la fontaine de Davioud et d'élever, à sa place, un monument destiné à "symboliser les nouvelles institutions que le pays s'était données et ayant un caractère définitif comme ses institutions elles-mêmes"[66]. Pour renforcer le symbole, il propose de donner à la place le nom de la statue éponyme[67]. Le choix de cet emplacement donne lieu à de nombreux et houleux débats au sein du conseil municipal. Cette vaste place inachevée de l'Est populeux n'apparaît pas, d'emblée, comme le site idéal pour former le cadre de ce symbole républicain, d'autant que ce même conseil avait voté, quelques mois plus tôt, l'érection d'une statue de Voltaire à "l'emplacement de la fontaine, considérant que cette dernière produi[sait] un mauvais effet et qu'elle a été construite dans de mauvaises conditions qui ont imposé des réparations fréquentes et coûteuses. [...] La place du Château-d'Eau, par ses vastes proportions, sa situation au centre de Paris, sa proximité du boulevard Voltaire, est indiquée comme devant recevoir la statue du grand philosophe"[68], dont aucune description ne vient, pour autant, éclairer les membres du conseil. Pensée sans cadre prédéfini, la statuaire commémorative et symbolique est ensuite pourvue d'un lieu (une place, un square, un carrefour) qui accompagne le symbole sans se soucier de l'effet produit, de l'échelle et du cadre bâti qui l'entoure. Bien que récurrent depuis le XVIIIe siècle, cet état de fait, souvent critiqué[69], s'applique encore une fois pour la future statue de la République dont le programme du concours est officiellement validé le 11 mars 1879. En dépit de toute considération esthétique, les lieux[70] proposés par les membres du conseil municipal dessinent la cartographie de l'espace urbain parisien politiquement investi par le passé et donc à prendre : L'Étoile, proposée par Jobbé-Duval, qui "indiquerait ainsi que les empereurs et les rois ne peuvent plus y passer", les Tuileries, la Concorde "devenue le centre géographique de Paris" comme le Rond-point des Champs-Élysées, la place du Carrousel, le terre-plein du Pont-Neuf ou encore l'Hôtel-de-Ville dans l'axe de l'avenue Victoria.

Trop emblématiques sans doute, ces "places fortes" sont tour à tour rejetées au profit du Château-d'Eau, encore vierge de toute connotation politique. Le 11 mars 1879, la majorité des conseillers se range derrière l'avis de Viollet-le-Duc, ce dernier affirmant qu' "il n'est pas de place qui l'emporte sur la place du Château-d'Eau, à raison de sa situation centrale au sein d'une population travailleuse, si dévouée aux institutions républicaines"[71]. L'avenir de la place est désormais scellé à celui de la statue.

Choisie symboliquement pour représenter la figure de la République naissante, la place doit encore se trouver un cadre digne d'elle. Lors de la séance du 11 mars, Vauthier alerte les membres du conseil sur l'erreur qui résulterait de séparer le programme pour la statue de celui de l'espace public et demande que soit "ouvert un concours architectural, en vue de déterminer tant l'emplacement le plus convenable de cette statue sur ladite place que les dispositions décoratives à adopter pour l'ensemble de la place en relation avec la statue à ériger"[72]. Malgré cet appel, le conseil - trop pressé d'engager le concours - arrête le programme, le 18 mars suivant, et, dans l'attente d'études complémentaires, concède à Vauthier de rayer à l'article 1 la mention stipulant l'emplacement de la statue "au point où se trouve élevée aujourd'hui la fontaine". Alors que les délibérations du conseil municipal sont approuvées par le préfet de la Seine, le 2 juin 1879, le concours est donc officiellement lancé[73] sans que l'emplacement de la statue ne soit arrêté : le programme mis au point par Jobbé-Duval prévoit une statue de sept mètres de hauteur, debout, ornée d'un bonnet phrygien, dont le piédestal pourra être pourvu de figures allégoriques ou symboliques.

66. AP, V1D1 80. PV de la séance du conseil municipal, du 1er février 1879.
67. Entériné par arrêté préfectoral du 4 mai 1879.
68. AP, V1D1 72, PV du CM, 11 mai 1878. Lors de la séance du conseil municipal du 1er février 1879, la statue de Voltaire est alors proposée devant la mairie du XIXe arrondissement. AP, V1D1 81.
69. Dans un article de *L'illustration* signé Stéphane Loysel, en oct 1879, ce dernier déplore "l'absence presque générale de recherche personnelle [...] Combien de concurrents qui n'ont pas songé un instant, en travaillant à leur modèle, qu'il avait une destination déterminée, qui ne se sont préoccupés ni de l'emplacement qu'il devait occuper, ni de l'effet qu'il produirait exécuté dans de toutes autres dimensions", p. 263.
70. AP, V1D1 80 et 81. Procès-verbaux des séances du conseil municipal : 27 février, 11 mars, 18 mars.
71. *Ibidem.*
72. *Ibidem.*
73. Voir Anne Pingeot, "Les statues de la république", *Les traversées de Paris. Deux siècles de révolution dans la ville*, sous la direction de Pierre Pinon, Paris, Le Moniteur, 1989, p. 119-127.

Quel emplacement pour la nouvelle statue de la République : La Concorde, cadre des grands rassemblements de l'Ouest parisien…..

.....ou encore la place de l'Hôtel-de-Ville, au centre du Paris historique ?

La place de la République, vers 1870 : "le point de Paris où la circulation est la plus considérable de 6h du matin à 8h du soir".

L'idée d'une grand-place de l'Est parisien

74. AP, VO11 3033. *Contre-projet Grimaud*, 23 avril 1879.
75. *Ibidem*. L'ensemble des citations concernant le contre-projet Grimaud est extrait du même rapport.

Le concours engagé, le conseil s'attelle à l'achèvement de la place, qui doit être terminée lors de l'inauguration de la statue. La première étape vise à rendre libre l'îlot Bondy, occupé depuis 1875 par *La Ruche*. La Ville, qui ne renouvelle pas le bail du gérant Parvillée, en demande la démolition pour le 1er juillet 1879. Les riverains, libérés de ce voisinage trop bruyant, reviennent à la charge en essayant, une dernière fois, de convaincre le conseil municipal de ne pas mettre en adjudication le terrain en vue d'y élever une construction. M. Grimaud[74], au nom des propriétaires de la rue de Bondy, propose à nouveau l'aménagement d'un square pour préserver leur vue et éviter, par le lotissement, la formation "d'un bout de rue, d'une ruelle !" entre deux îlots privés d'air et de lumière. Une fois les considérations hygiénistes réaffirmées, le discours change pourtant : il ne se limite plus à l'évolution de ce petit espace mais porte un regard nouveau sur la place. L'installation future de la statue oblige de fait les riverains à reconsidérer l'espace public : terrain vague déserté dans les projets du début des années 1870, il apparaît dès lors, et ce en moins d'une décennie, comme "le point de Paris où la circulation est la plus considérable de 6h du matin à 8h du soir"[75]. La place, pourvue bientôt d'une statue et de fontaines - une, voire deux, propose Grimaud - devient, à travers ses yeux, le lieu incontournable de Paris ; il lui apparaît alors plus évident encore d'y faire, sur l'un des côtés, un square qui ne pourrait être réalisé sur la place, déjà très occupée par la statuaire. L'espace vert refermé sur lui-même éviterait ainsi aux "pauvres piétons, c'est-à-dire la partie de la population la plus intéressante, de traverser la place en courant s'ils ne veulent être écrasés". Dans une ultime tirade, il oppose enfin l'incontournable place de la Concorde, espace de l'Ouest bourgeois, "qui profite aux favorisés de la fortune, aux oisifs", qu'il trouve très vide et dépourvue d'usages - hormis lors d'événements exceptionnels - à la République, cœur de l'Est populaire, parcourue de tous les côtés par les travailleurs en tous genres, par ceux enfin qui vivent de leur travail".

Malgré la présentation de ces nouveaux arguments plus politiques, le conseil municipal réaffirme, dans sa séance du 29 avril suivant, la décision proposée en 1877 de lancer l'adjudication en trois lots de l'îlot tant décrié. Ce vote est approuvé par décret le 18 août suivant, abrogeant celui du 11 février 1865 et, par là même, effaçant l'ultime trace du projet du Second Empire.

C'est à la République d'imprimer, dès lors, sa vision de l'espace public. Pour désigner le lauréat de la statue et de son piédestal, le jury nommé par le conseil municipal se réunit à deux reprises[76] : lors d'un premier tour, en octobre 1879, celui-ci retient trois candidats sur les 83 présentés : Gautherin, Morice et Soitoux sont invités à poursuivre leur travail, qui devra être définitivement terminé pour le 1er mai 1880. Léopold Morice est déclaré lauréat pour la statue, son frère Charles, architecte, pour le piédestal. Le jury leur demande un modèle en plâtre pour la première fête nationale, afin de mieux se rendre compte de l'effet produit sur la place. Adolphe Alphand, directeur des Travaux de Paris, demande quant à lui au service de la voie publique d'engager un projet de viabilité, qui ne semble, en juin 1880, qu'un vague découpage de l'espace central de la place en terrains bitumés et pavés[77].
Une fois la maquette de la statue installée au centre de la place, le projet de viabilité se précise. La fête passée, le jury de la statue se réunit le 19 juillet[78] : Alphand, en faisant partie, propose qu'un aménagement plus monumental soit programmé autour de la statue et annonce un programme décoratif très précis : il y voit d'une part une balustrade "du genre de celle de la place de la Concorde", avec des colonnes rostrales, des mâts "identiques à ceux de la place Saint-Marc de Venise" et des bassins au centre de pelouses. De cette vision pour la place, qui semble déjà très claire et qui a, sans nul doute, nécessité des réflexions préliminaires dont n'attestent pourtant pas les archives consultées, naît un plan daté du 24 juillet 1880 par l'ingénieur ordinaire de la voirie, Bartet, chargé d'élaborer le projet de viabilité. Y figurent les différents éléments abordés par Alphand : la statue, implantée à la rencontre de l'axe du boulevard Voltaire et d'un axe reliant la rue du Temple à celle du Faubourg-du-Temple, est placée au centre d'un plateau bitumé de 22 mètres par 52 mètres suivant l'axe transversal de la place.

Deux chaussées asphaltées de 11 mètres de large sont projetées de part et d'autre du terre-plein central, chacune bornée par un grand plateau dont la partie médiane est occupée par un bassin circulaire de 12 mètres de diamètre encadré de pelouses, l'ensemble étant entouré de bordures en granit.

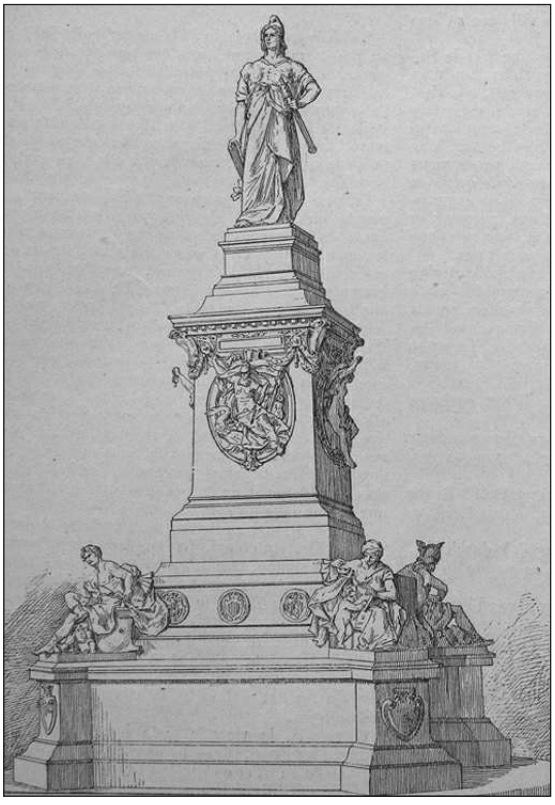

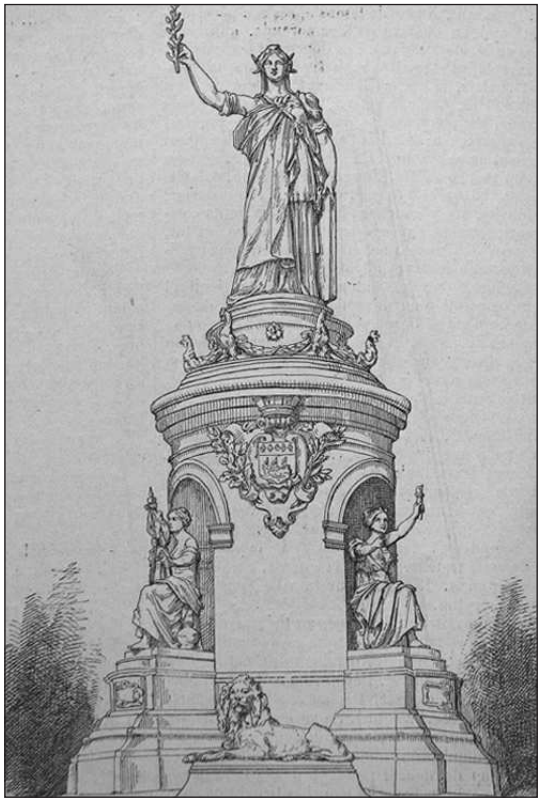

Concours pour la statue de la République, 1er tour, octobre 1879 :
trois sculpteurs sont retenus, dont Gautherin à gauche et Morice, le futur lauréat, à droite.

76. *Concours pour l'érection, place de la République, d'une statue monumentale. Rapport présenté au nom du jury chargé du classement des esquisses*, Vaudremer rapporteur, 1879 et *Rapport présenté au nom du jury chargé de juger les modèles admis au second degré du concours*. Eugène Guillaume, rapporteur, 1880. Voir AP, VM93.1. Lors de ce concours, la statue de Dalou, bien que très remarquée, est pourtant écartée pour non-conformité aux prescriptions du programme. Cependant, la Ville l'achète pour orner en 1889 la place de la Nation.
77. Voir VO11 3032. Lettre de l'ingénieur-en-chef de la voie publique Allard à l'ingénieur ordinaire Bartet, 22 juin 1880.
78. AP. V1D1 85. PV du conseil municipal du 19 juillet 1880.

L'ingénieur Bartet ceinture l'ensemble de la composition par une balustrade, pourvue de colonnes rostrales et de candélabres, qui ne s'arrête qu'au niveau central ; il fixe aussi l'emplacement de quatre mâts portant des oriflammes, des bureaux d'omnibus, des bancs et des plantations (une double rangée d'arbres de part et d'autre des plateaux recevant les fontaines et pelouses). L'ensemble de l'aménagement est chiffré à 5 803 000 francs. Le 31 juillet, un mémoire préparé par Bartet (daté, dans sa version manuscrite du 12 juillet, puis barré au 24)[79] est présenté devant le conseil municipal. L'objet est double : valider les travaux de viabilité et engager un concours pour une partie des éléments décoratifs. Dans l'urgence, le conseil municipal approuve, le 5 août suivant, des travaux qui ont dû lui apparaître comme déjà très engagés, puisque la validation ne fait l'objet d'aucun commentaire, les membres du conseil s'en remettant sans doute à la réputation du service des travaux et à la figure emblématique d'Alphand, qui supervise l'ensemble et contresigne les plans. Seuls la balustrade, les colonnes rostrales, les mâts et les candélabres sont mis au concours et pourront être traités individuellement par les concurrents. La façon dont le projet a été présenté est pour le moins surprenante : il apparaît clairement que le service des travaux ne souhaite pas que le concours porte sur une réflexion d'ensemble de l'espace public, puisqu'il est déjà totalement "ficelé", et ce, apparemment, bien avant l'installation de la statue provisoire sur la place. Preuve en est la rapidité avec laquelle le projet de viabilité démarre, Bartet annonçant, dans un rapport daté du 26 septembre, que les travaux vont commencer une semaine plus tard sur la place[80].

Un concours pour la forme

Officialisé le 11 août, le programme[81], validé par le préfet Hérold, est accompagné d'un plan, remis à chacun des candidats (architectes, statuaires, ornemanistes, bronziers français). Conçu sur la base de celui dressé par Bartet en juillet et ne comportant qu'une modification de la forme du plateau qui devra recevoir la statue, ce plan[82] indique l'implantation de chaque motif prévu au concours : au point A, les mâts en bronze, en B les colonnes rostrales en bronze, en C les candélabres intermédiaires et en D la balustrade en pierre. Les candidats, qui peuvent concourir soit sur un motif particulier, soit sur l'ensemble, doivent remettre un dossier comportant des dessins précis de chaque motif, une note explicative, un détail estimatif et un devis descriptif, à déposer le 20 octobre suivant. Sur les 110 concurrents inscrits (dont la majorité est constituée de statuaires et architectes parisiens)[83], la moitié envoie un projet[84].

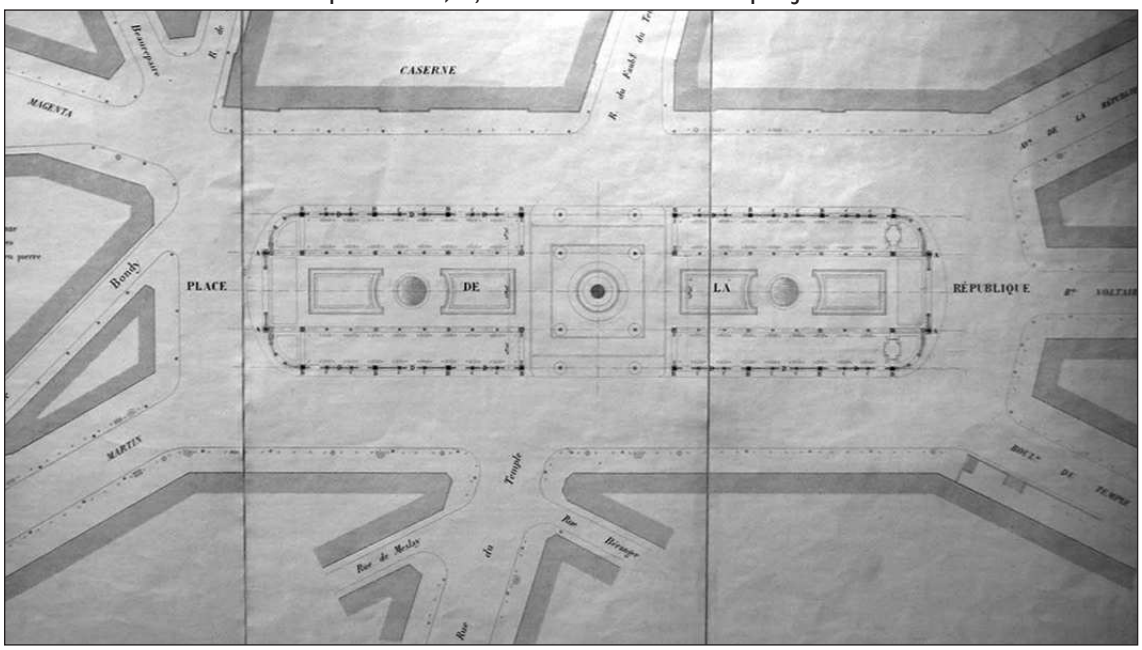

Un projet d'aménagement totalement sous contrôle des services de la voirie : seul un ensemble de motifs (mâts, candélabres, colonnes rostrales et balustrades), déjà positionné sur le plan, est laissé à la libre interprétation des participants du concours organisé en octobre 1880.

79. Mémoire et plan, signés Bartet, 24 juillet 1880. Voir AP, VM 93.2.
80. AP, VO11 3032. Voir aussi les *Nouvelles annales de la construction*, tome V, octobre 1880, annonçant que les travaux de viabilité ont été mis en adjudication.
81. Voir le programme. AP, VM 93.2. *Concours pour la composition des motifs décoratifs projetés sur la place*.
82. Plan non daté, non signé, retrouvé dans le dossier décoration de la place de la République. AP, VM93.2 et BHVP, cartes et plans, *Projet de décoration*, Expropriation 109 : la date de 1883 portée sur la fiche est erronée.
83. Voir la liste des inscrits. AP, VM 93.2. Parmi eux, Duruys du Havre, Maugey de Nice, Chauvet de Bruxelles, sont les seuls ne travaillant pas à Paris ou en banlieue proche (Neuilly, Chantilly, Fontainebleau).
84. Il ne reste aucune trace de ces projets dans les dossiers des archives de Paris. Seul le dossier de Louis Boitte a été retrouvé, le fonds étant déposé au musée d'Orsay. Certains projets ont été cependant publiés dans *Croquis d'architecture*, 1881, n° 1 et 2.

Lorsque, le 25 octobre, le conseil municipal décide de désigner parmi ses membres ceux qui feront partie du jury chargé d'étudier les réponses, une voix dissonante se fait entendre. L. Vauthier, qui a été retenu pour cette tâche, se rétracte en effet le jour suivant, donnant sa démission par lettre et l'expliquant lors d'une séance du conseil : " Lorsque j'ai accepté, avant-hier, la mission que m'a confié le vote de mes collègues du conseil municipal, je n'étais pas bien fixé sur les conditions du concours dont il s'agit d'apprécier les résultats. Quelque éminents que soient les artistes qui y ont pris part, je doute que ces résultats puissent être favorables, et ne veux prendre, à cette occasion, aucune responsabilité. Des éléments décoratifs ne peuvent être, selon moi, conçus en dehors de l'ensemble dont ils font partie ; cet ensemble n'est laissé, dans aucune mesure, à la disposition des concurrents. S'ils connaissent le motif principal, la statue, ils ne connaissent du reste qu'un contour sur lequel les motifs qu'ont leur demande doivent être placés. Ces motifs conviennent-ils dans l'espèce ? sont-ils les seuls qui conviennent ? Les éléments à projeter sont-ils distribués de la meilleure manière pour l'effet à obtenir ? Que comprendra l'intérieur du quadrilatère enveloppé par ces mâts et ces colonnes ? Ce sont autant de questions essentielles auxquelles n'avaient pas à toucher les concurrents. Beaucoup d'entre eux auront, je n'en doute pas, créé des choses charmantes isolément, mais rien ne dit qu'une fois groupées, elles ne produiront pas un effet détestable. Dans ces conditions, je crois devoir me récuser"[85]. Vauthier revient ensuite sur les conditions beaucoup trop rapides selon lui, dans lesquelles les projets de viabilité et de concours leur ont été présenté : "Il y a là, convenons-en, une promptitude qui ne nous est pas habituelle. Quant au concours lui-même, et à la façon dont il est fait, aux bases sur lequel il porte, l'Administration se recommande d'un avis qu'avait donné le jury antérieur pour le concours de la statue. Je ne vois pas bien ce que ce jury avait à faire en ce qui touche la place ; en tout cas, cet avis officieux ne peut couvrir l'Administration. La question de la place de la République a été mal engagée dès l'origine, mais aux fautes commises il ne fallait pas en ajouter de nouvelles. La statue et son piédestal existent. Restait la place à décorer ; c'est cela, c'est cet ensemble qu'il fallait mettre au concours, sous les conditions voulues par la viabilité. Mais scinder cet ensemble, mais tracer ces rectangles que je vous montre et qui en feront une véritable cage à poules, y marquer la place de mâts et de colonnes et demander à des artistes des projets de ces motifs pris isolément, ce n'est vraiment pas digne d'eux. Je ne suppose pas l'Administration capable d'un pareil dessein mais elle voudrait discréditer l'idée du concours qu'elle ne s'y prendrait pas autrement"[86].

85. AP, VM 93.2. PV du conseil municipal, séance du 26 oct. 1880.
86. *Ibidem.*

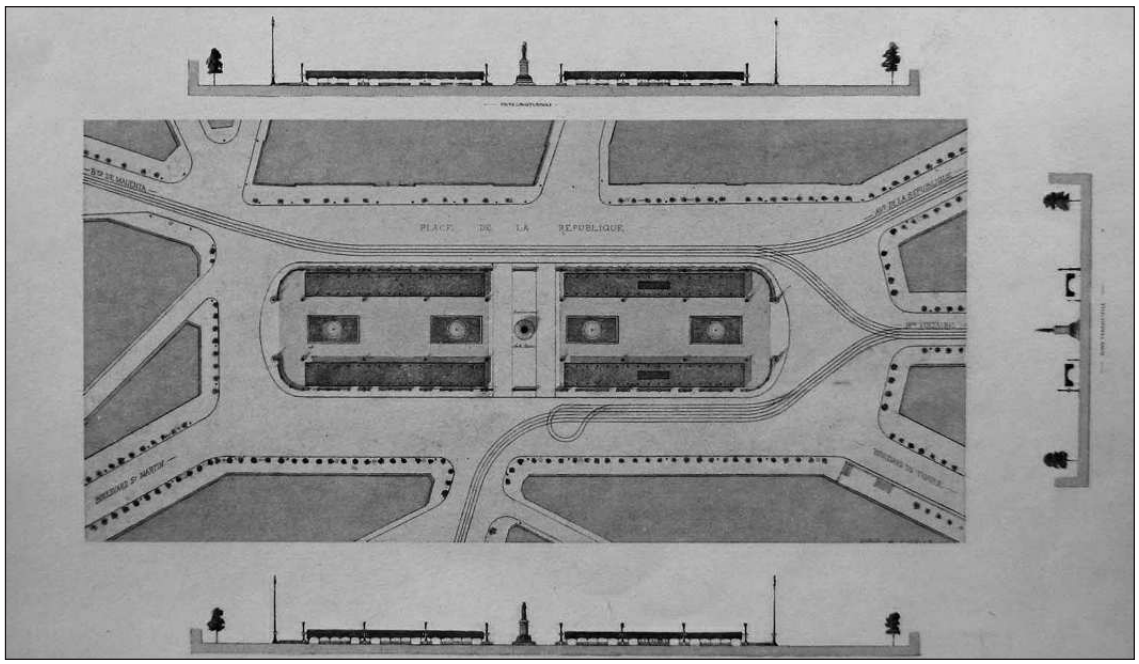

Plan d'ensemble, non daté, non signé : une réponse au concours ou une réflexion préalable des services de la Ville ?

Mâts, candélabres, colonnes rostrales, balustrades : un ensemble hétéroclite de motifs incarnant la République, dessinés par Louis Boitte pour le concours de 1880.

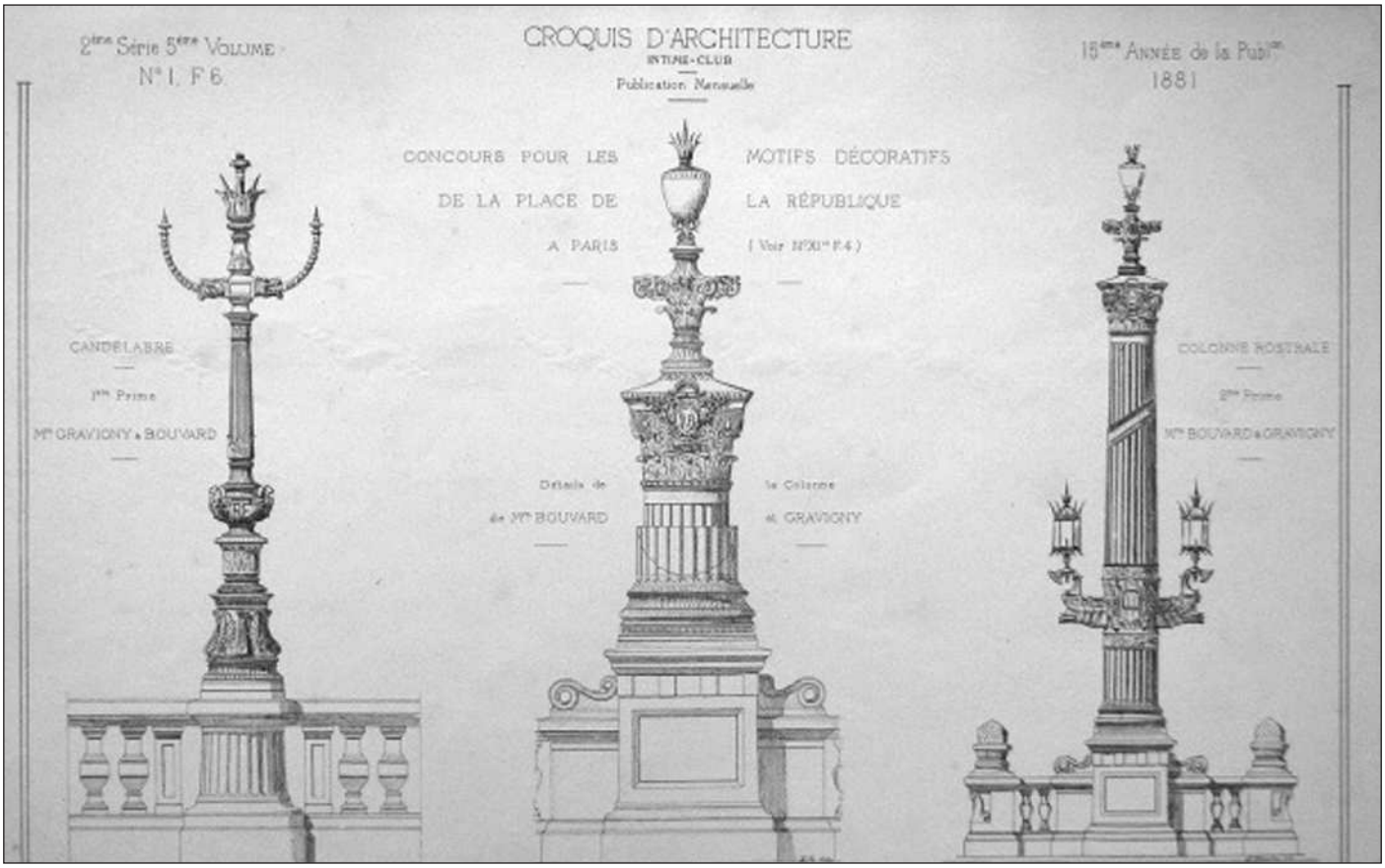

Projet Bouvard et Gravigny, primé pour les candélabres.

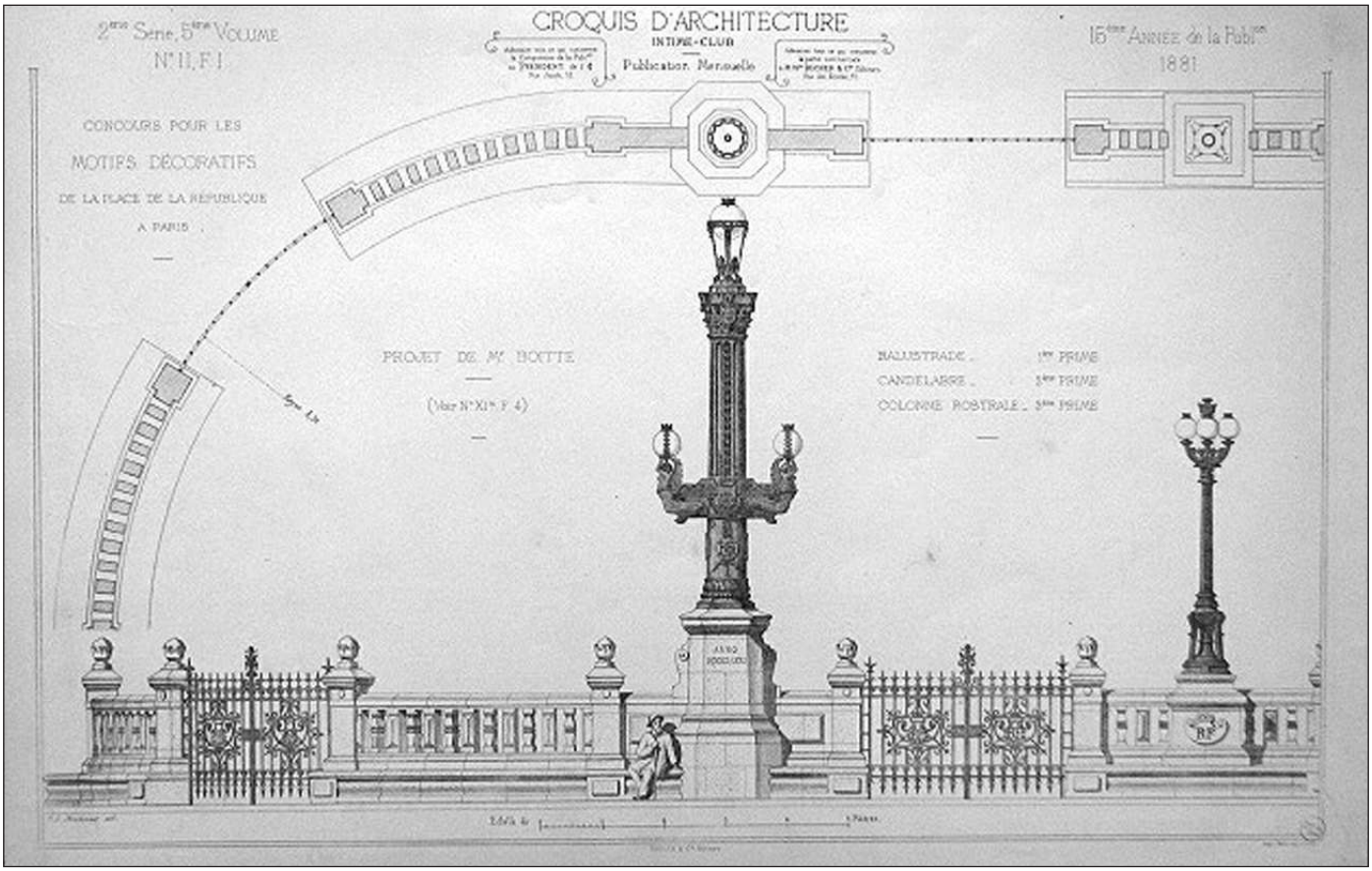

Projet Boitte, primé pour la balustrade (non réalisé).

C'est ce même Vauthier qui, dès le lancement du concours de la statue, avait signalé sans succès au conseil qu'il était nécessaire de préparer, au préalable, un concours pour l'aménagement de la place.
Bien que partageant son avis, les membres du conseil décident, pourtant, de statuer sans lui, l'un d'entre eux, Engelhard, lui reprochant tout de même de n'avoir pas fait ses remarques lorsqu'il en était encore temps, soit avant le lancement du concours.
Comme l'avait annoncé Vauthier, le concours est un échec total, au point que la commission chargée d'examiner les projets - les débats sont consignés dans un rapport signé Julien Guadet[87] - refuse de décerner des prix, n'octroyant que des primes : "Le jury a décidé qu'il n'y avait pas lieu de confier l'exécution aux artistes primés ; en conséquence, aux termes du programme, les premières primes se trouvent réduites de moitié, les secondes et troisièmes primes restant les mêmes. L'administration aura la faculté de puiser, dans les différents projets primés, les éléments de la décoration de la place de la République"[88]. Ce simulacre de concours fait écho à celui lancé en 1876, pour le projet du Trocadéro, à l'issue duquel Jules Bourdais et Gabriel Davioud, malchanceux concepteur de l'Orphéon, avaient été déclarés lauréats - sans surprise puisque choisis d'avance et portés par Viollet-le-Duc. Comme le rapporte le *Moniteur des architectes* à propos du déroulement de ce concours, "il s'agissait simplement en effet de collaborer à une Foire aux idées qu'ouvrait le conseil municipal de Paris"[89]. Les très vives critiques qui avaient été adressées alors au conseil municipal, par voie de presse, ont peut-être incité les services des Travaux de Paris, et à sa tête Alphand, à ne pas mettre en avant, d'emblée, un architecte choisi par le conseil mais, *a contrario* et insidieusement, de ne surtout leur en imposer aucun et de gérer l'ensemble "en interne", au sein des services de la voirie et de l'architecture. Il apparaît assez clairement que les décisions du conseil ont été largement orientées par l'attitude des services municipaux. Une seule allusion à cet état de fait est donnée par Vauthier lorsque ce dernier condamne le conseil d'avoir suivi un avis émanant d'un autre jury, celui de la statue, au sein duquel siégeait en effet Alphand.

Bricolage urbain

La liste des primés, parmi lesquels ne figurent que des architectes[90], est publiée le 17 octobre 1880 : Pierre-Henry Mayeux[91] pour les mâts, Louis Boitte[92] pour la balustrade, Joseph-Antoine Bouvard[93] et Jean-Baptiste Gravigny[94] pour les candélabres, enfin Jules Berger[95] et Louis Guébin[96] pour les colonnes rostrales. Dès lors, la Ville doit terminer le projet d'embellissement de la place, alors que le modèle en plâtre de Morice est presque achevé.

Une vision urbaine municipale pour la place de la République : Joseph-Antoine Bouvard et/ou Adolphe Alphand.

87. Voir BHVP, 127 928. *Concours pour la décoration de la place de la République. Rapport présenté au nom du jury chargé d'examiner les projets*, Guadet, rapporteur 1880.
88. Voir AP, VM 93. 2. Extrait de journal consigné dans le dossier du concours.
89. Voir *Moniteur des architectes*, 1876, cité par Thomas Van Joest, "Le Palais du Trocadéro", *op. cit.*
90. Parce que trop jeunes, aucun de ces architectes n'a fait partie du service d'architecture refondé en 1860 par Haussmann. Seul Louis Boitte, grand prix en 1859 aurait pu y figurer mais lors de la réorganisation du service, il vient d'arriver à la villa Médicis pour 5 années. Il ne sera jamais architecte municipal dont la fonction lui aurait assuré un grand nombre de commandes publiques.
91. P.-H. Mayeux, 2e grand prix en 1867. Parmi ces travaux, notons à Paris, l'agrandissement de l'école polytechnique, la construction de l'école normale et la bibliothèque de l'Arsenal ; en province, la reconstruction et l'agrandissement de l'école et du musée des arts décoratifs de Limoges.
92. Le dossier du concours de Louis Boitte est conservé au musée d'Orsay, F3457 C. Né en 1830, élève de Blouet, puis Questel, grand prix de Rome en 1859, il construit, outre de nombreuses maisons particulières, le tombeau de Lamoricière à Nantes et publie un ouvrage de référence sur le château de Fontainebleau dont il est l'architecte à partir de 1877. Il meurt en 1906. Certains dessins de Boitte pour le concours de la République ont fait partie de l'exposition *Paris, probable et improbable. Dessins d'architecture de la collection du musée d'Orsay*, oct. 2008-mars 2009.
93. Joseph-Antoine Bouvard (1840-1920). En 1864, il est admis à l'École des Beaux-arts de Paris dans l'atelier Constant-Dufeux. Grâce à ce dernier, il entre au service de la ville de Paris comme conducteur de travaux de l'église Saint-Laurent, puis il est inspecteur des travaux de la mairie du XXe arrondissement sous la direction de Salleron. Après la guerre de 1870, il prend part à toutes les expositions universelles. Au salon de 1881, il expose trois chassis représentant les motifs décoratifs de la place de la République, qu'il signe avec Gravigny. Voir sa notice biographique dans E.L.G. Charvet, *Lyon artistique. Architectes*, Lyon, Bernoux et Cumin, 1899. Parmi ses réalisations, notons la caserne de la Garde Républicaine, bd Morland, divers groupes scolaires, la Bourse du Travail de Paris. À l'étranger, il participe au réaménagement des centres-villes de Sao Paulo et Buenos Aires.
94. Jean-Baptiste-Ulysse Gravigny (1844-1901), élève comme Bouvard de Constant-Duffeux, associé à Bouvard, deviendra architecte de la ville de Paris.
95. Marie-Jules-Albert Berger élève de Questel, a construit des maisons particulières à Paris.
96. Louis-Célestin Guébin, élève de Questel.

Pour ce faire, la 5e commission du conseil, celle des Beaux-arts, est saisie afin de décider de la marche à suivre. Jobbé-Duval, qui en est le rapporteur, revient une nouvelle fois sur le malheureux concours et dénonce les orientations prises, voire l'incongruité des multiples motifs : "Rien n'est plus difficile à agencer que la décoration d'une place dans la situation de celle de la République. Il faut donc éviter tout accessoire qui puisse accuser davantage cette irrégularité et être absolument sobre de détails. D'autre part, la place de la République est destinée, les jours de fête nationale ou communale, à contenir et à servir de passage à une agglomération considérable de citoyens ; il faut bien se garder d'établir des empêchements à cette liberté de circulation si indispensable aux grandes foules. Nous avons, du reste dans le passé, des faits qui doivent nous guider ou tout au moins nous mettre en garde contre toute décision qui n'aurait pas été examinée avec toute la maturité nécessaire. Qu'on se rappelle les essais malheureux de M. Duban qui, après des dépenses de plusieurs millions en tentatives de décoration de la cour du Louvre, en revint à la suppression de tout ornement [...]. Qui ne se souvient des accidents répétés, qui ont pris souvent les proportions de vrais désastres, sous le règne de Louis-Philippe, lorsque la place de la Concorde était enserrée dans des balustrades qui entravaient la libre circulation de la foule. Aussi le premier acte de l'Empire [le Second] fut de détruire ses barrières, il ne faut pas que sous la République, nous rétablissions de pareils errements"[97]. L'aspect sécuritaire, la libre circulation de la foule, l'économie conduisent le conseil à réduire les travaux : la balustrade et les colonnes rostrales sont jugées inutiles. Dans la limite de 544 200 francs, seuls les mâts et les candélabres qui figuraient au concours sont donc acceptés, auxquels sont ajoutés des parterres et bassins, des abris pour le marché aux fleurs et quatre kiosques[98].

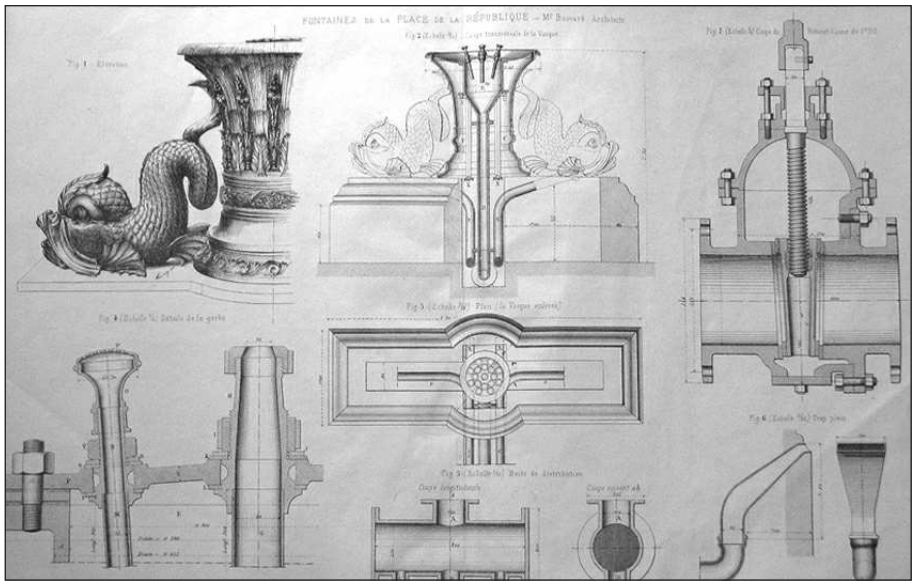

Projet de bassins et fontaines par Joseph Bouvard, 1881.

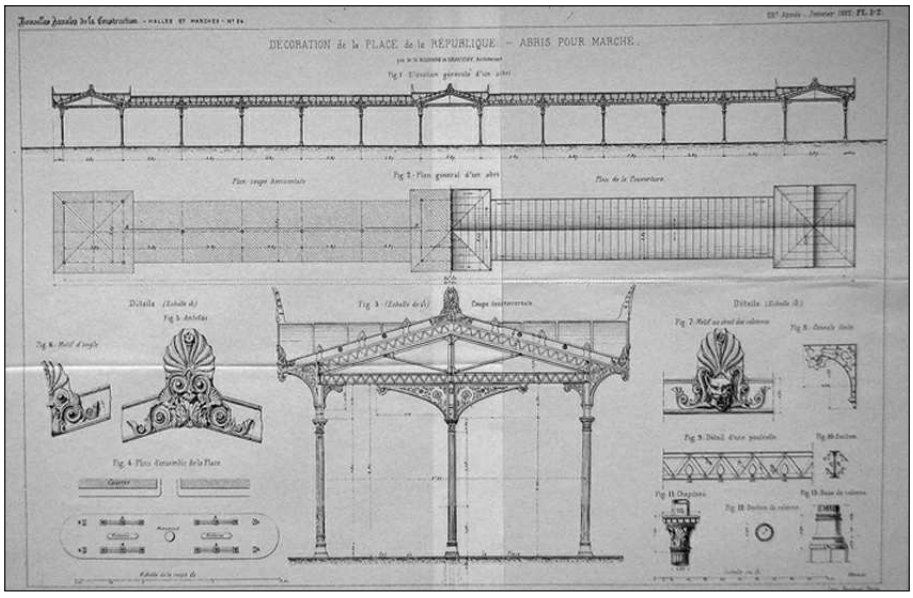

Quatre abris pour le marché aux Fleurs, signés Bouvard, construits en 1881 et démontés dès 1883 car jugés gênants et inesthétiques par le conseil municipal.

Si l'architecte P.H. Mayeux, primé pour les mâts, est de nouveau sollicité pour mener à bien son projet[99], c'est en définitive l'architecte municipal Joseph Bouvard, associé à Jean-Baptiste Gravigny - tous deux sont primés pour les candélabres - qui prennent en main le suivi du projet d'achèvement de la place.
Dès novembre 1880[100] (soit quelques semaines après le résultat du concours), ces derniers livrent un premier jeu de plans pour les abris de marchés et pavillons pour omnibus, auxquels s'ajouteront, quelques mois plus tard, le projet des bassins et fontaines, dont le dessin est modifié par rapport à celui porté sur le plan du concours.

97. Voir VO11 3032. rapport annexé au PV de la séance du CM du 30 décembre 1880.
98. AP, VM 93.3. séance du CM du 4 janvier 1881.
99. Pour les travaux de fondation et socle des mâts, l'adjudication est attribuée à Chassin, le 12 mars 1881, œux de serrurerie à Leblond le 27 mars 1882, sous la direction de Mayeux. Voir les différents dossiers de suivi de chantier, dans AP, VM 93.1, 2 et 3.
100. AP, VM93.2. Est aussi archivé le dossier (pièces écrites) du concours de Bouvard et Gravigny, daté d'octobre 1880.

Nul document officiel, nul courrier échangé entre Alphand et Bouvard - outre des notes d'honoraires dressées pour les travaux réalisés - n'atteste pour autant que le projet de coordination et de réalisation de la plupart des motifs est dorénavant attribué à l'architecte municipal. Cette direction déguisée - pour faire taire les critiques ? - a été, dans tous les cas, préparée en amont.

Un plan et une vue en perspective de la place, non signés, figurent, en effet, dans les archives[101]. Non datés, ces documents pourraient avoir été dessinés bien avant le lancement du concours. Plusieurs éléments semblent l'indiquer : la statue qui est dessinée au centre de la place n'est pas celle de Morice, qui vient d'être désigné lauréat et dont le dessin a été publié dans la presse, ni celle d'aucun autre primé[102] ; d'autre part, si figurent les mâts, les colonnes rostrales, les candélabres, la balustrade à l'emplacement indiqué dans le plan du concours, le dessin des bassins et fontaines en est assez différent, puisqu'il ne s'agit pas d'une fontaine mais de deux fontaines par plateaux. Ce document très maîtrisé pourrait être attribué à Bouvard - dont la notice biographique[103] précise qu'il est aussi peintre de paysage urbain et qui expliquerait ce beau rendu. Dans ce cas, il est possible de formuler trois hypothèses : soit c'est Alphand lui-même qui élabore le projet et le fait dessiner par Bouvard ; en compensation, le directeur des Travaux de Paris fait réaliser le concours - grâce à sa présence dans les deux jurys, celui de la statue et de la place - et, d'une manière détournée, fait en sorte que Bouvard coordonne l'ensemble des travaux, soit Alphand demande à Bouvard de réfléchir sur l'espace public que l'on savait en devenir et lui attribue officieusement la coordination ; troisième hypothèse, l'idée viendrait de Bouvard seul, qui aurait soumis le projet à Alphand. Dans tous les cas, il apparaît que lors de la nouvelle réforme du service d'architecture de 1878 et 1879, le processus de commande ait changé par rapport à l'ère haussmannienne. Comme le précise Alice Thomine, "l'architecte doit désormais lui-même solliciter l'administration pour diriger de grands travaux [même] si la fonction d'architecte municipal semble encore assurer une priorité effective sur les travaux municipaux"[104].

L'état de la recherche ne nous permet donc pas d'affirmer quand, ni qui est véritablement à l'origine de ce projet décoratif pour la place. Pour autant, c'est bien Joseph Bouvard[105] qui en devient le grand coordinateur.

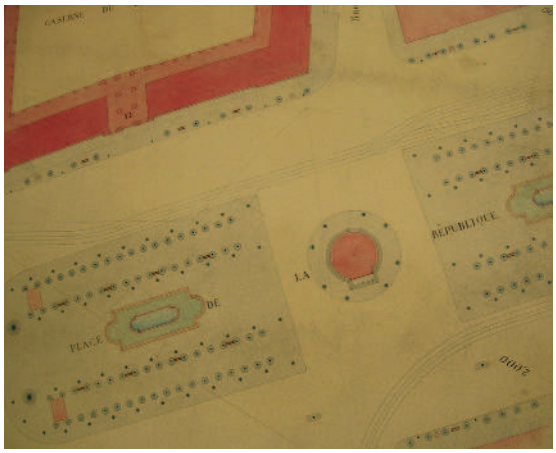

Extrait du plan des aménagements réalisés, entre 1881 et 1883 : bassins, fontaines, candélabres et kiosques de Bouvard ; les mâts sont signés Mayeux.

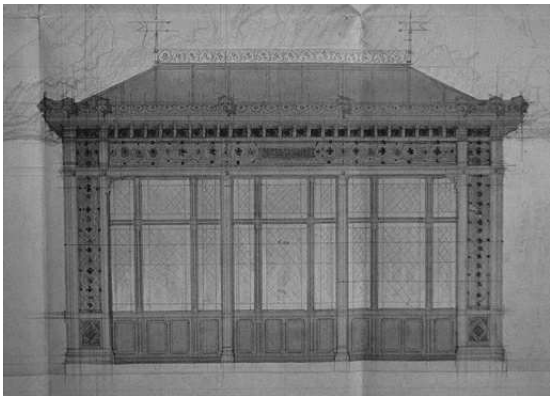

Quatre kiosques de métal sont positionnés aux extrémités des terre-pleins.

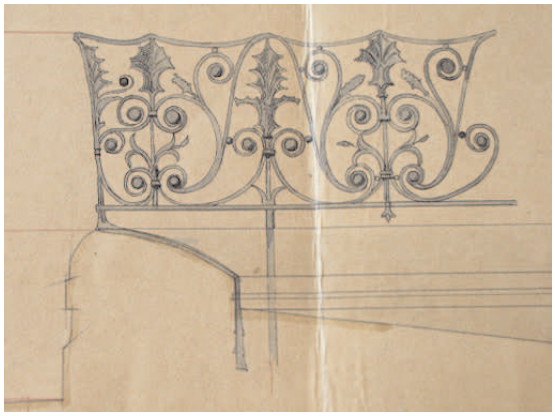

En 1883, une grille entourant les parterres ornés de bassins parachève la décoration.

101. Voir AP, VM 93.2 ; Un double existe à la BHVP, CP, B 1156 et une photographie de la vue perspective, fonds photographique, PMIX, 14.
102. *L'illustration*, oct 1879, p. 263.
103. Dans le dossier biographique du musée d'Orsay, figurent les travaux de peinture de Bouvard, mais nulle trace de la place de la République.
104. Alice Thomine, *Émile Vaudremer, La rigueur de l'architecture publique*, 1829-1914, Paris, Picard, 2004, p. 222.
105. Dans E.L.G. Charvet, *Lyon artistique. Architectes, op. cit.*, Bouvard est présenté comme le collaborateur d'Alphand. À la mort de celui-ci, en 1892, Bouvard devient directeur des services d'architecture, de la voirie et des promenades de la ville de Paris. Il s'inscrit donc légitimement comme son héritier.

Vue perspective de la place, telle qu'elle pourrait être réalisée. Un dessin de Joseph Bouvard, avant le lancement du concours de 1880 ?

Le 22 février 1881[106], celui-ci reporte l'ensemble de ses projets[107] sur la place : la balustrade a disparu mais quatre kiosques, placés aux angles de la composition et quatre abris pour le marché aux fleurs, implantés au sein de chacune des allées formées par les doubles rangées d'arbres, créent une nouvelle barrière - même s'il ne s'agit que de simples portiques - qui empêche toute circulation longitudinale au pourtour des bassins et fontaines. Au cours de l'année 1881 sont prononcées les adjudications de ces différents motifs, ainsi que celles portant sur le terrassement, la maçonnerie et la charpente nécessaire à l'érection de la future statue, entrée à la fonderie Thiébault[108]. En mai, Bouvard établit un nouveau devis pour un complément de décoration, parmi lesquelles figurent les colonnes rostrales et la balustrade, pourtant écartées par le conseil municipal, pour un montant de 675 000 francs. Le périmètre sur lequel doit se déployer la balustrade a été réduit et le nombre de colonnes rostrales a diminué (8 au lieu de 20), mais l'idée de les imposer à nouveau est tangible. Si un travail complémentaire est demandé à Berger et Boitte, primés du concours, le projet ne verra pourtant jamais le jour et est définitivement écarté en novembre 1882, bien qu'un morceau de balustrade, censé permettre de mesurer l'effet produit, ait été implanté durant plusieurs mois sur la place, à la demande d'Alphand[109].

106. Ensemble de plans, datés du 22 février 1881. AP, VO11 3032.
107. Les différents motifs signés Bouvard et Gravigny ont été publiés dans *Les Annales de la construction*, janvier et décembre 1882, tome VII, n° 325.
108. Voir dossier Monument de la place de la république, auxquels sont joints trois documents signés Morice concernant le piédestal, datés de fevrier 1881. AP VM 93.1. Le modèle de la statue en plâtre a été terminé le 1er avril 1881 et livré à Thiébault, fondeur.
109. AP, VO11 3032. Boitte recevra d'ailleurs en 1883 une indemnité pour le travail réalisé.

Gravure publiée le 5 décembre 1880 - soit après le concours de décoration - montrant au grand public ce à quoi pourrait ressembler la place une fois les aménagements prévus par les services de la Ville effectués.

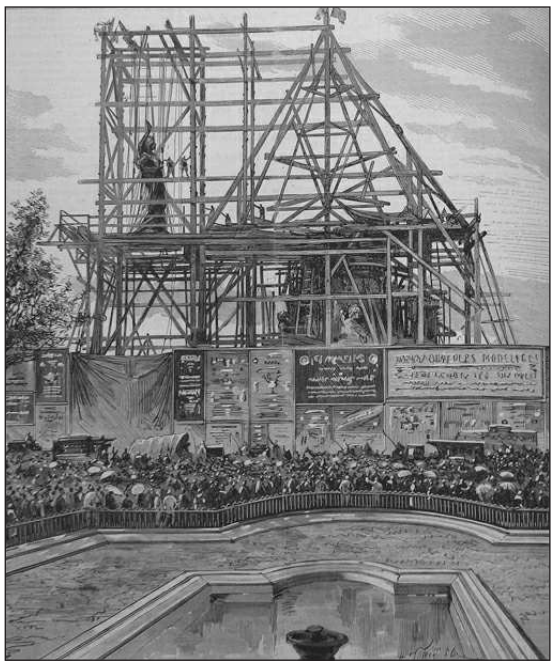

Lors de l'installation de la statue de la République, le 28 juin 1883, l'aménagement des bassins et des fontaines est terminé.

Le temps presse, la place doit être achevée pour l'inauguration de la statue, fixée au 14 juillet 1883. Gravigny dirige la réalisation des candélabres : sur les 100 projetés, 80 (revus à 76) devraient pouvoir être réalisés par l'entreprise Sinson d'ici à la fête nationale. Le 30 avril 1883, le conseil municipal accorde une dernière somme pour achever la place : une grille dessinée par Bouvard et Gravigny est prévue autour des parterres engazonnés, réalisés avec les fontaines deux ans plus tôt[110]. Michelin, siégeant au conseil, regrette l'état de la place et son envahissement par divers édicules sans intérêt ; à cette occasion, est voté le démontage des abris du marché[111] construits deux ans auparavant : "il est indispensable que la place soit débarrassée des affreuses constructions qui la déparent et la font ressembler plus à un champ de foire ou à une gare de chemin de fer qu'à une place de Paris"[112]. La fin du travail de Bouvard semble proche, ce dernier pressé, semble-t-il, "d'en terminer avec cette interminable affaire de la place de la République"[113].

Dans la nuit du 27 juin 1883[114], la statue traverse Paris durant quatre heures, générant un long cortège sur son passage ; elle est installée le lendemain sur son piédestal, réalisé par Charles Morice, frère du sculpteur de la République. Établi sur trois gradins circulaires, le piédestal pourvu de douze scènes des révolutions accomplies est agrémenté d'un lion debout et d'une urne représentant le suffrage universel. Trois figures allégoriques personnifiant la *Liberté,* l'*Égalité et* la *Fraternité* le complètent dans une figure triangulaire ; au sommet, la statue, dans l'axe de la rue du Temple, lève le bras droit vers le centre de Paris.

Le symbole semble fixé définitivement sur la place, qui a été "remplie", sans faste, ni véritable vision pour un espace aussi important.

L'enjeu était de taille, la pression était forte, mais la Troisième République, pas plus que le Second Empire, n'a su échapper à ces errements, comme le rappelait Jobbé-Duval plusieurs années auparavant. L'espace était devenu symbolique, mais la place n'existait toujours pas, envahie chaque jour davantage par la circulation grandissante.

110. PV, séance du conseil municipal 30 avril 1883. AP, VM 93.1.
111. Ces abris seront démontés par soumission en date du 16 juin 1883 et remontés dans le bois de Boulogne et le long des champs-Elysées. Voir AP, 1304 W 160/1.
112. PV, séance du conseil municipal 30 avril 1883. AP, VM 93.1
113. Rapport de Bouvard, 5 février 1885 sur les travaux complémentaires de décoration. AP, VM 93.1.
114. *L'illustration*, n° 2106, 7 juillet 1883.

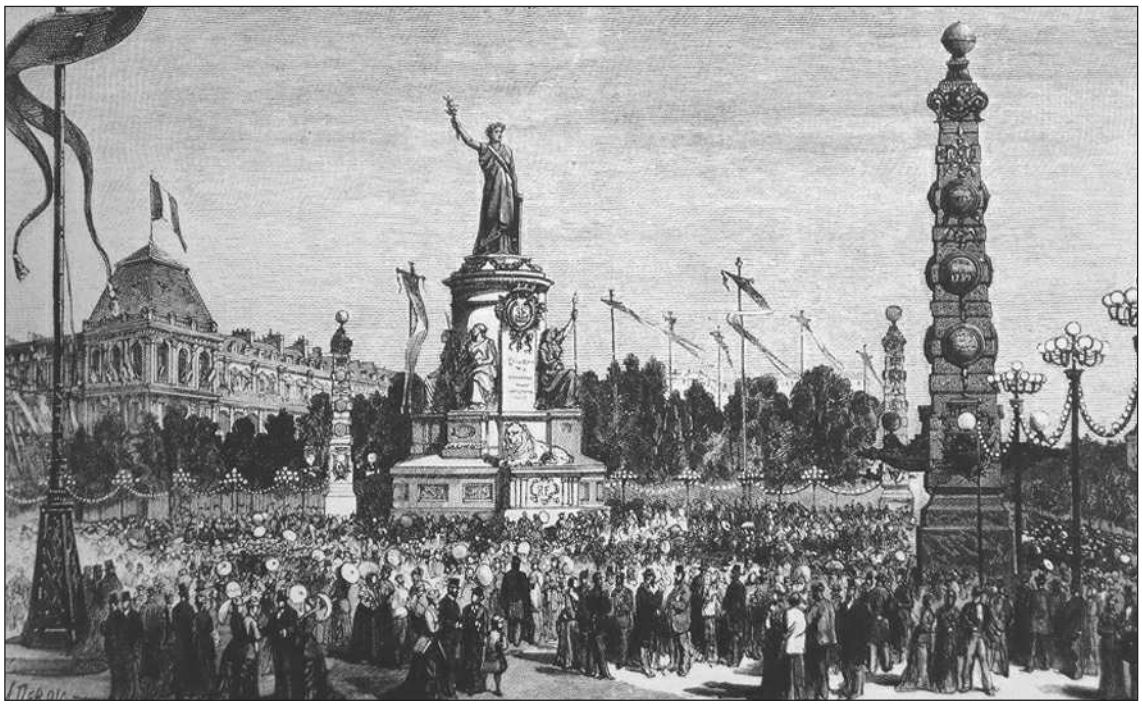

14 juillet 1883 : inauguration de la statue et de la nouvelle place pourvue, pour l'occasion, de modénatures éphémères (colonnes à droite) par l'architecte municipal Hochereau, chargé des travaux de décoration.

Pléthoriques pour la période 1870-1885, les dossiers concernant la place se raréfient, voire disparaissent pour l'ensemble du XXe siècle : rien ou presque ne vient la réveiller, si ce n'est les travaux du métropolitain (5 lignes) qui ne laissent sur l'espace public qu'une faible empreinte à travers ses entrées. En 1910, Louis Bonnier, alors architecte-voyer-en-chef de la Ville, considère que rien n'a, d'ailleurs, été proposé sur l'ensemble des places de Paris depuis plus de cinquante ans : "la dernière, celle de la République s'est bornée à l'installation d'une statue et de quatre mâts décoratifs sans qu'il n'ait rien été essayé pour le cadre architectural"[115]. Pour autant, le symbole reste fort, la place est régulièrement investie par les manifestants, dérobant au passage quelques petits attributs à la statue[116] souvent escaladée. L'ensemble des ouvrages décoratifs a été remis à l'entretien du service d'Architecture et des Promenades qui décide, dans les années 1930, un dernier aménagement. Si les fontaines sont très vite arrêtées, leur jet entraînant des dégâts considérables et de fréquentes reprises en sous-œuvre des bassins, ce sont les allées d'arbres qui sont à nouveau occupées, cette fois, par des plateaux engazonnés[117]. À cette occasion, les mâts de Mayeux, de 25 mètres de hauteur, implantés en 1882 aux extrémités des terre-pleins, sont rapprochés de la partie centrale de la place pour encadrer la statue. Par sécurité, ils sont définitivement démontés en 1988.

Cent trente années se sont donc écoulées depuis le piètre concours de décoration de la place de la République, sans que l'accumulation de ces motifs - plus pittoresques que dotés d'une réelle valeur patrimoniale - n'ait su révéler cet espace, modelé dans le temps. L'enjeu est bien là, aujourd'hui, d'affirmer ce qui a toujours fait l'espace, d'en conserver les fondements dans une réelle liberté d'action. République peut-elle, dès lors, s'apparenter, par un travail fin et retenu permettant aux usagers de se l'approprier, à la place publique moderne, toujours espérée, jamais réalisée ?

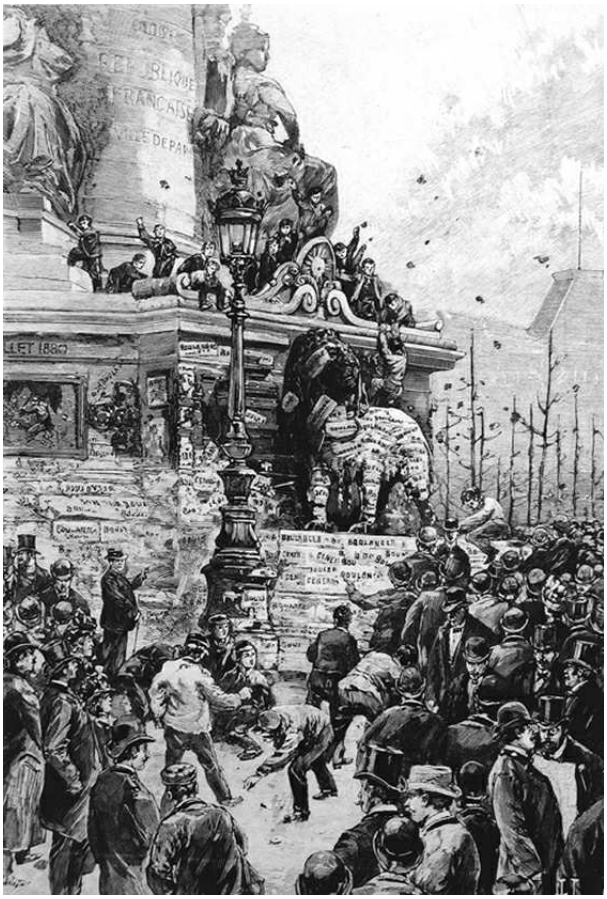

Manifestation, place de la République, lors des élections de 1889.

L'escalade de la statue de Morice : une tradition républicaine.

115. Centre des archives d'architecture du XXe siècle, fonds Bonnier.
116. Voir le dossier AP, TRI BRIAND 121.
117. Plan d'aménagement des jardins sur les terre-pleins, 28 nov. 1936, modifié le 22 avril 1937. AP, 1304 W 104.
Le vallonnement actuel des terre-pleins pourrait avoir été réalisé, en 1989, lors des fêtes de commémoration du bicentenaire de la Révolution.

L'espace public vers 1900 : mâts, candélabres, kiosques, parterres engazonnés et fontaines de part et d'autre de la statue de la République.

L'entrée du métro, sur la place, 1905 : seule transformation majeure de l'espace public au cours du XXe siècle.

L'espace public, dans les années 1930, après le réaménagement des plateaux : une grille a été posée autour des doubles rangées d'arbres et l'intérieur est engazonné ; les quatre mâts ont été déplacés de l'extérieur vers l'intérieur des plateaux pour encadrer la statue de la République.

table des illustrations et crédits photographiques

couverture : *Place de la République*, photographie aérienne, 17/05/1967, préfecture de Police, ©PP ; **p. 2** : Croquis comparatif des places parisiennes et romaines, extrait de *La Rome de Mussolini*, Gaston Bardet, 1937, ©G. Texier ; **p. 4** : État de *la place du Château-d'Eau en 1811*, à partir des plans Verniquet (1793-1799) et Jacoubet (1836), plan de synthèse ©DU-SDER ; **p. 5-g** : *Plan de Mérian, détail* (porte Saint-Martin, porte du Temple), 1615, BNF, Est., coll. Hennin, XXII, n°1941, ©BNF ; **p. 5-d-h** : *Plan de Turgot, détail* (la porte du Temple), 1739, BHVP, Rés. A 1503, ©BHVP ; **p. 5-d-b** : *Vue du Château-d'Eau,* par M.F. Damane-Demartais, gravure, musée Carnavalet, TOPO PCGC 038F, ©Carnavalet/Ladet ; **p. 6-h** : *Vue du Château-d'Eau*, boulevard Saint-Martin, prise en face de la butte Saint-Chaumont, musée Carnavalet, cabinet des arts graphiques, ©Carnavalet ; **p. 6-b** : *La fontaine aux lions : élévation, coupe*, extrait de R. Genieys, *Essai sur les moyens de conduire, d'élever et de distribuer les eaux*, Atlas, Paris, Carilian Goeury, 1829, ©Bibli. ENPC ; **p. 7-h** : *Prolongement de la rue de Bondy* : Alignement prescrit par l'arrêt du 17 mars 1770 et contre-projet de la Ville, AN, Q1 1205, ©AN ; **p. 7-b** : *Panorama des Grands Boulevards*, détail (place du Château-d'Eau, boulevard Saint-Martin), ©BHVP ; **p. 8 :** État de la place du Château-d'Eau en 1867, à partir du plan *Place du Château-d'Eau*, 1879, AP, VO11 3032, plan de synthèse ©DU-SDER ; **p. 9** : *Plan des propositions de la Commission du comte Siméon*, détail partie nord-est au niveau des Grands Boulevards, 1853, BAVP, ms. 1783, ©BAVP ; **p. 10** : *Plan des travaux de Paris prévus par Napoléon III ou plan de Morizet*, détail (partie nord-est au niveau du boulevard Voltaire), STDF, 13 685, ©DU-STDF ; **p. 11-h** : M. Raval, *plan des voies stratégiques de Paris percées sous Haussmann,* schéma extrait de *Haussmann contre Paris*, 1943 ; **p. 11-b** : *Caserne du Prince-Eugène ou du Château-d'Eau*, Plan du RDC et 1er étage, extrait de la planche " Les casernes modernes ", *RGA*, 1867, pl. 14, ©S. Texier ; **p. 12-g** : *Plan parcellaire du boulevard de la place de la Nation à la future place de la République*, détail (extrémité du boulevard arrivant place du Château-d'Eau), publications de la Revue Municipale, BHVP, CP, B859, ©BHVP ; **p. 12-d** : *Croquis indiquant le projet de création de la place du Prince-Eugène et la reconstruction des théâtres du boulevard du Temple*, pour être annexé au N° 300 de la *Revue municipale*, 1er mai 1859, BHVP, CP, B250, ©BHVP ; **p. 13-h** : G. Davioud, *Plan de la place du Château-d'Eau avec orphéon, fontaine, magasins réunis et caserne*, dessin aquarellé, 1866-1867, plan aquarellé, BAVP, fonds Davioud, SP 347, ©BAVP ; **p. 13-b-g** : *Fontaine de la place du Château-d'Eau*, coupe, dessin imprimé et aquarellé, 27 décembre 1867, extrait de G. Davioud, architecte, 1824-1881, Paris, DAAVP, 1981 ; **p. 13 b-d** : *Place du Château-d'Eau. Plan de la plate-bande de 4 mètres de large autour du bassin projeté*, oct. 1874, AP, VO11 624, ©AP ; **p. 14-h** : *Caserne du Prince-Eugène ou du Château-d'Eau*, façade sur la place du Château-d'Eau, extrait de la planche " Les casernes modernes ", RGA, 1867, pl. 13, ©S. Texier ; **p. 14-b** : Les Magasins-Réunis, "vue du jardin intérieur", *L'illustration*, 1867, ©S. Texier ; **p. 15-h** : G. Davioud, L'Orphéon, élévation redressée, dessin aquarellé, BAVP, fonds Davioud, SP 347 G, ©BAVP ; **p. 15-m** : Les Magasins Réunis, "plan au niveau du R-D-C", *RGA*, 1870, ©S. Texier ; **p. 15-b** : G. Davioud, *Magasins-Réunis, façade sur la place du Château-d'Eau*, dessin aquarellé, BAVP, fonds Davioud, SP 347 G, ©BAVP ; **p. 16** : *État de la place du Château-d'Eau en 1878*, à partir du plan *Place du Château-d'Eau*, 1879, AP, VO11 3032, plan de synthèse ©DU-SDER ; **p. 17** : "La nouvelle place du Château-d'Eau", musée Carnavalet, cabinet des Arts graphiques, ©Carnavalet ; **p. 18-h** : Projet Warnod et Deutsch pour *l'achèvement et la rectification de la place du Château-d'Eau*, dessin aquarellé, 1871, AP, VO11 3033, ©AP ; **p. 18-b** : Projet Avezard pour *l'achèvement et la rectification de la place du Château-d'Eau*, dessin aquarellé, février 1872, AP, VO11 3033, ©AP ; **p. 19-d** : *Plan de l'extrémité de la rue de Bondy* : Projet de la Ville pour l'achèvement de la place du Château-d'Eau, 1873, AP VO11 3032, ©AP ; **p. 19-b** : *Rectification de l'extrémité de la rue de Bondy*, dessin en perspective annexé au contre-projet Girard, 1873, AP, VO11 3033, ©AP ; **p. 20** : "Les nouveaux chalets de la place du Château-d'Eau, *Le Journal illustré*, ©Bibliothèque Forney ; **p. 21-h** : Projet Jouyé : *Transformation des plateaux de la place du Château-d'Eau dans l'intérêt de la sécurité publique*, 18 août 1874, AP, VO11 624, ©AP ; **p. 21-m** : "Place du Château d'Eau actuelle, 1879", plan aquarellé annexé à la pétition des habitants de la rue de Bondy, AP, VO11 3033, ©AP ; **p. 21-b** : *Plan de la place du Château-d'Eau, projet de rectification de l'extrémité de la rue de Bondy et aliénation de l'îlot*, non daté, non signé (Les services de la voirie), AP VO11 3033, ©AP ; **p. 22** : État de la place de la République en 1884, à partir du plan d'ensemble, signé Bouvard, 22 février 1881, AP, VM 93.1, plan de synthèse ©DU-SDER ; **p. 23-h** : *La République, statue provisoire par Clésinger*, 1878, dessin A. Mauger, BN, extrait de Maurice Aghulon, *Marianne au combat. L'imagerie et la symbolique républicaines de 1879 à 1880*, Flammarion, 1979 ; **p. 23-b** : *La République de Soitoux*, dessin de Marc, extrait de Maurice Aghulon, *Marianne au pouvoir. L'imagerie et la symbolique républicaines de 1880 à 1914*, Flammarion, 1989 ; **p. 25-h** : J.-J. Champin, *Fête de la Concorde, 21 mai 1848 : défilé sur la place de la Concorde des corporations ouvrières se rendant au Champ-de-mars*, 1848, musée Carnavalet, cabinet des arts graphiques, P 0043, ©RogerViollet/Svartz ; **p. 25-b** : V. Dargaud, *L'Hôtel-de-Ville en reconstruction*, 1880, musée Carnavalet, cabinet des arts graphiques, P. 1238, ©RogerViollet/Berthier ; **p. 26** : "Paris-aspect du nouveau boulevard du Temple avec la nouvelle construction des Magasins Réunis", Félix Thorigny, gravure, ©Commission du Vieux Paris ; **p. 27** : "Concours pour la statue de la République", 25 octobre 1879, *L'Illustration*, oct. 1879, ©S. Texier ; **p. 28** : *Place de la République, projet de décoration*, non daté, BHVP, CP, Expropriation 109, ©BHVP ; **p. 29** : *Place de la République : plan, coupes, vue perspective*, non daté, non signé, BHVP, CP, B 1156, ©BHVP ; **p. 30 :** La place de la République à Paris : mât, candélabre, balustrade, Louis Boitte, 1880, dessins aquarellés, musée d'Orsay, fonds Louis Boitte, F3457C, ©musée d'Orsay/Cabinet des arts graphiques ; **p. 31-h :** "Concours pour les motifs décoratifs de la place de la République" : projet de Bouvard et Gravigny pour les candélabres, *Croquis d'architecture*, n° 1, janvier 1881, ©musée d'Orsay /Bibliothèque ; **p. 31-b :** Concours pour les motifs décoratifs de la place de la République : projet de Boitte, Croquis d'architecture, n° 1, janvier 1881, ©musée d'Orsay/Bibliohtèque ; **p. 32-b-g :** Joseph Bouvard posant dans son agence, Giraudon photographie noir et blanc, fonds biographique Joseph Bouvard, musée d'Orsay, ©musée d'Orsay/Documentation ; **p. 32-b-d :** Alfred Roll, Portrait d'Adolphe Alphand, 1888, huile sur toile, musée du Petit Palais, inv 113, ©musée du Petit Palais ; **p. 33-h :** "Fontaines de la place de la République", Joseph Bouvard, *Les annales de la construction*, décembre 1882, tome VII, n°325, pl. 52 et 53, ©BHVP ; **p. 33-b :** "Abris pour marchés", Joseph Bouvard, *Les Annales de la construction*, janvier 1882, tome VII, n°325, pl. 1 et 2, ©BHVP ; **p. 34-h :** Plan de la place de la République vers 1884, extrait STDF, ©DU-STDF ; **p. 34-m :** élévation d'un kiosque, Joseph Bouvard, nov. 1880, AP, VO11 3032, ©AP ; **p. 34-b :** Projet de grille pour les parterres, Joseph Bouvard, 9 février 1883, AP, VM93.3, ©AP ; **p. 35-h :** Vue perspective de la place, non datée, non signée, BHVP, fonds photographique, PMIX, 14, ©BHVP ; **p. 35-b :** "La place telle qu'elle sera terminée", *Le Journal Illustré*, 5 décembre 1880, musée d'Orsay, fonds Boitte, F3457C1730, ©musée Carnavalet/Cabinet des arts graphiques ; **p. 36-h :** Installation de la statue de la République sur la place, *L'Illustration*, n°2106, 7 juillet 1883, ©S. Texier ; **p. 36-b :** La fête du 14 juillet, place de la République, *L'Illustration*, n°2106, 7 juillet 1883, ©S. Texier ; **p. 37-h :** "Les élections du 27 janvier 1889", *L'Illustration*, 1889, ©S. Texier ; **p. 37-b :** Place de la République : manifestation kurde pour la libération d'Abdullah Occalan, 19 fév. 1999, photographie, ©N. Grosbois ; **p. 38-h :** La place de la République vers 1900, BHVP, Paris-Album 4°4, ©BHVP ; **p. 38-m :** Entrée du métro, située au milieu de la place de la République, 28/02/1905, photographie, RATP, A5i, ©RATP ; **p. 38-b :** La place de la République, vers 1930, carte postale, ©Commission du Vieux Paris.

Direction de l'Urbanisme - commanditaire de l'étude
Sous-Direction des Études et des Règlements d'urbanisme - Bureau des Études Urbaines et de l'Espace Public

Conception scientifique de la recherche et auteur du texte
Géraldine Texier-Rideau, architecte, enseignant-chercheur

Réalisation de la plaquette
Conception graphique : Géraldine Texier-Rideau ; Véronique Caillet, Direction de l'Urbanisme
Réalisation des plans de synthèse : Françoise Groulon, Direction de l'Urbanisme
Relecture : Antoine Piou, Direction de l'Urbanisme

r e m e r c i e m e n t s

La Direction de l'Urbanisme et l'auteur remercient la Direction de la Voirie et des Déplacements de la Ville de Paris et l'Atelier Parisien d'Urbanisme pour l'aide qu'ils ont apportée à la réalisation de ce document.
Ils remercient également les institutions et personnes privées qui, par les renseignements et documents iconographiques qu'ils possèdent, ont permis d'illustrer ce texte : Les Archives de Paris, la Bibliothèque Historique de la Ville de Paris, la Bibliothèque Administrative de la Ville de Paris, la Bibliothèque Forney, le musée Carnavalet, l'Atelier Parisien d'Urbanisme, la Préfecture de Police, la Photothèque Roger Viollet/Parisienne de Photographie, le musée d'Orsay, le musée du Petit Palais, la RATP, la Bibliothèque de l'École nationale des Ponts et Chaussées, Nathalie Grosbois, Véronica Tello, Simon Texier.

MAIRIE DE PARIS
DIRECTION DE L'URBANISME

Toute l'info sur la ville !
paris info Le 3975 Paris.fr